



Délégation Générale du Grand Bergeracois

29 JANVIER 2019

# PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU GRAND BERGERACOIS DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

PROJET COLLECTIF DES ÉLÈVES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX DE L'INSTITUT NATIONAL DES  
ÉTUDES TERRITORIALES (INET) DE LA PROMOTION GASTON MONNERVILLE  
Mathilde BARÈGES, Michaël CALAIS, Manon DAUBAS, Pierre LE SERREC, Maxime RICHARD

Action soutenue par



© Tous droits réservés

## Avant-propos

Le 8 novembre 2015, le Pays du Grand Bergeracois, lance une démarche de Projet alimentaire territorial (PAT) à la suite de l'adoption de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Aux termes de l'article L. 1-III du code rural et de la pêche maritime, un PAT vise à *« rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. »* Un PAT est une déclinaison du Programme National pour l'Alimentation (PNA), comme le prévoit le même article : *« les actions répondant aux objectifs du PNA pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, [...], peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux »*. Il est destiné à encourager le développement des circuits courts et de la proximité géographique entre producteurs agricoles, transformateurs et consommateurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 le Pays du Grand Bergeracois est lauréat de l'appel à projet 2017-2018 du PNA et jouit à ce titre du label de PAT. Ce label vient récompenser la qualité de la démarche engagée durant l'année 2016, dont l'adoption d'une charte d'ambition en décembre. Toutefois, la structure a connu une évolution le 26 juin 2018, avec la signature d'une convention d'organisation mutualisée entre les quatre intercommunalités qui crée la Délégation Générale du Grand Bergeracois et transfère à celle-ci la gestion du PAT.

Le présent document a vocation à formaliser le diagnostic de territoire après un diagnostic intermédiaire réalisé en juin 2017. L'article L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime dispose en effet que les projets alimentaires territoriaux *« s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet. »* Ce diagnostic s'appuie sur la base documentaire collectée depuis le lancement du projet ainsi que sur les entretiens menés en décembre 2018 avec les acteurs locaux de l'alimentation et de l'agriculture par cinq élèves administrateurs territoriaux.

Ce diagnostic de territoire présente, en premier lieu, les atouts et limites en matière agricole et de politique alimentaire du Grand Bergeracois et l'opportunité que constitue le PAT (I). Dans un second temps, sont présentées les actions déjà mises en œuvre localement avant que ne soient proposées des pistes de travail visant à approfondir le PAT (II).

<b>1. Fort de ses atouts locaux, le Grand Bergeracois pourrait sortir par le haut de la crise du monde rural et agricole en territorialisant son système agro-alimentaire</b>	<b>5</b>
<b>1.1. Le secteur agroalimentaire du Grand Bergeracois possède des atouts spécifiques, mais il est fortement touché par la crise du monde rural et agricole</b>	<b>5</b>
1.1.a. Le Grand Bergeracois dispose d'un potentiel agroalimentaire avéré, s'expliquant par des facteurs naturels, agronomiques et historiques	5
1.1.b. Il n'en échappe pas moins à la crise globale du monde rural et agricole, en plus de connaître des problèmes spécifiques à certains niveaux des chaînes de valeur	8
<b>1.2. Traduction des évolutions sociétales et juridiques dans le domaine de l'alimentation, le PAT offre l'opportunité d'améliorer le système agroalimentaire du Grand Bergeracois</b>	<b>13</b>
1.2.a. L'environnement actuel du monde agro-alimentaire comporte des opportunités nouvelles, que le Grand Bergeracois pourrait saisir sur son territoire	13
1.2.b. Le PAT du Grand Bergeracois reste toutefois soumis à de forts aléas sociopolitiques et dispose de moyens limités	18
<b>2. Les actions déjà en cours pourraient être fédérées, amplifiées et coordonnées dans le PAT du Grand Bergeracois autour d'axes de travail traduisant les ambitions politiques du territoire</b>	<b>20</b>
<b>2.1. Des actions volontaristes sont mises en œuvre sur le territoire du Grand Bergeracois, mais elles restent dispersées et d'ampleur inégale</b>	<b>20</b>
2.1.a. Les acteurs privés et publics se sont engagés dans des actions à tous les niveaux du système alimentaire du Grand Bergeracois	20
2.1.b. Les actions entreprises pâtissent d'un volume et de périmètres parfois trop restreints, ainsi que d'un manque de coordination et de valorisation	24
<b>2.2. Les huit ambitions affichées du PAT du Grand Bergeracois peuvent se traduire par différentes pistes de travail sur le court et le long terme</b>	<b>26</b>
2.2.a. Les huit axes de la Charte d'Ambition peuvent se décliner dans différentes pistes de travail	26
2.2.b. Le PAT du Grand Bergeracois permet différents niveaux d'intervention publique et différentes temporalités	31
<b>Annexes</b>	
<b>Recensement general parcellaire du Grand Bergeracois</b>	<b>1</b>
<b>Répartition de la surface agricole par filières</b>	<b>2</b>
<b>Statistiques générales agricoles sur le Grand Bergeracois</b>	<b>3</b>
<b>Tableau de recensement des actions liées au PAT</b>	<b>8</b>

© Tous droits réservés

## **1. Fort de ses atouts locaux, le Grand Bergeracois pourrait sortir par le haut de la crise du monde rural et agricole en territorialisant son système agro-alimentaire**

### **1.1. Le secteur agroalimentaire du Grand Bergeracois possède des atouts spécifiques, mais il est fortement touché par la crise du monde rural et agricole**

#### *1.1.a. Le Grand Bergeracois dispose d'un potentiel agroalimentaire avéré, s'expliquant par des facteurs naturels, agronomiques et historiques*

Le Grand Bergeracois représente un poids important dans l'agriculture de la Dordogne. Il existe 2 017 exploitations agricoles dans le Grand Bergeracois pour 8 683 exploitations agricoles en Dordogne<sup>1</sup>. Selon le recensement agricole de 2010 (RA 2010)<sup>2</sup>, avec 23 % de la surface agricole utilisée (SAU), son produit brut standard (PBS) de 225 millions d'euros représente en 2010 près de 40 % de celui du département qui s'élève à 585 millions d'euros (ce qui s'explique en grande partie par sa puissante filière viticole, qui représente près de 50 % de son PBS). Ses emplois agricoles, mesurés en unités de travail agricole (UTA), comptent pour 32 % du total en Dordogne. Dans le Grand Bergeracois, les agriculteurs exploitants comptent pour 4,9 % des emplois en 2015 contre 4,2 % en Dordogne, 2,9 % en Nouvelle-Aquitaine et 1,7 % en France<sup>3</sup>.

De plus, le Grand Bergeracois peut se prévaloir, par rapport à d'autres territoires ruraux comme l'estuaire bordelais ou la Beauce, d'une certaine diversité des filières agricoles présentes sur son territoire : polyculture, céréales, viticulture, élevages bovins laitiers et à viande, autres élevages dont les élevages avicoles (oies et canards), cultures permanentes...<sup>4</sup>

Enfin, il peut s'appuyer sur certains avantages comparatifs agroalimentaires, résultant de ses spécialisations sur certaines filières d'excellence protégées, et de l'engagement de ses producteurs dans des démarches de qualité. En termes de filière, la viticulture, qui représente près de 50 % des exploitations et plus d'un tiers de la SAU, contribue au rayonnement agricole du territoire grâce à des appellations jouissant d'une certaine notoriété - quand bien même elles n'égalent pas celles du Bordelais. De plus, le terroir du Grand Bergeracois comporte un nombre important de signes de qualité protégés<sup>5</sup> :

- Des appellations d'origine contrôlée (AOC), en particulier pour le vignoble (vins de Bergerac, Pécharmant, Monbazillac...);
- Des appellations d'origine protégées (AOP), dont celle de la noix du Périgord ;
- Des indications géographiques protégées (IGP), dont le pruneau d'Agen, la fraise du Périgord, le foie gras du Sud-Ouest.

<sup>1</sup> DRAAF de Nouvelle Aquitaine, SRIET, RA 2010, Fiche Territoriale du Bergeracois

<sup>2</sup> DRAAF de Nouvelle Aquitaine, SRIET, RA 2010, Fiche Territoriale du Bergeracois

<sup>3</sup> *Statistiques locales*, INSEE, extraction 2 janvier 2019

<sup>4</sup> Projet de SCOT Bergeracois V5, 2017, Diagnostic Territorial (Données : RGP 2012) – annexe 1

<sup>5</sup> Projet de SCOT Bergeracois V5, 2017, Diagnostic Territorial

- Des marques créées à l'initiative des producteurs dont les marques Fruits rouges du Périgord ou encore Cabécou du Périgord

Facteurs de différenciation des produits sur les marchés, ces signes de qualité liées à l'implantation géographique de la production peuvent inciter, parmi d'autres facteurs, les producteurs et les transformateurs à se localiser sur le territoire du Grand Bergeracois, comme pour les entreprises *Prunidor* et *Valette*, spécialisées respectivement dans le pruneau d'Agen et le foie gras.

De façon générale, le secteur agroalimentaire bergeracois se distingue par son engagement prononcé dans des démarches de qualité et d'agriculture biologique. Selon le RA 2010<sup>6</sup>, près de 50 % des exploitants agricoles du Bergeracois bénéficient de signes de qualité (contre seulement 31% en Dordogne), dont 42 % pour des signes AOC, AOP, IGP et les labels de qualité (ex : Label Rouge). De plus, plus de 8 % des exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique (plus de 14 % des viticulteurs selon l'IVBD), une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale (6,5 % des exploitations<sup>7</sup>) ou à la moyenne observée en Dordogne (5 %), qui a continué d'augmenter depuis 2010.

Au niveau de la transformation, l'industrie agroalimentaire constitue une part importante du secteur industriel, ce qui est une caractéristique départementale (Périgourdine). Selon l'INSEE<sup>8</sup>, les établissements de l'industrie agroalimentaire (IAA), rassemblent 28% des salariés du secteur industriel de la Dordogne (contre 20% en Nouvelle-Aquitaine). Dans le Grand Bergeracois opèrent 51 établissements industriels de transformation agroalimentaire, sur les 516 établissements industriels que compte le territoire (soit 10%)<sup>9</sup>. Cela représente près d'un quart des 193 entreprises IAA qui opèrent en Dordogne. Trois filières de transformation agroalimentaire sont particulièrement bien implantées dans le Grand Bergeracois (les données suivantes sont issues du site [verif.com](http://verif.com)<sup>10</sup>).

- La filière de transformation de fruits, avec l'Antenne du Centre technique de la filière fruits et légumes (CTIFL), les entreprises CASTANG à Gardonne (24 M€ de chiffres d'affaires, 102 employés, spécialisée sur l'arboriculture et la mise en valeur de pommes), FRUITS ROUGES DU PERIGORD à Capdrot (26 M€ de CA, 55 employés, spécialisée dans les fraises, petits fruits rouges et marron), et PRUNIDOR à Bergerac (10 M€ de CA, 34 employés, spécialisée dans la transformation et la commercialisation de fruits : pruneaux d'Agen, abricots, figes et raisins).
- La filière de transformation de la viande, comporte notamment les entreprises BLASON D'OR à Saint-Laurent-des-Vignes (42 M€ de CA, 177 employés, spécialisé dans l'abattage, la découpe, le conditionnement et la distribution de volailles), PALMIGORD à Bergerac (3,5 M€ de CA, 51 employés, spécialiste de la production, de l'abattage et de la découpe de palmipèdes

---

<sup>6</sup> Source : DRAAF de Nouvelle Aquitaine, SRIET, RA 2010, Fiche Territoriale du Bergeracois

<sup>7</sup> Source : Agence pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, « l'AB : un accélérateur économique à la résonance sociale et sociétale », 2017 (chiffres de la statistique AGRESTE)

<sup>8</sup> INSEE Analyses, 2016, La Dordogne à Grands traits

<sup>9</sup> Bordeaux Sciences Agro, Diagnostic intermédiaire, 2017, *Analyse statistique de Louise Dreuillet*

<sup>10</sup> SAS NextInteractive, BFM – Verif, [site.internet](http://site.internet) consulté le 16 janvier 2019

gras bénéficiant de l'IGP Foie gras du Périgord et fournisseur du groupe Valette Foie Gras), et LOU GASCOUN à Eymet (9 M€ de CA, 46 employés, spécialisé dans la fabrication artisanale du produits du Sud-Ouest tels que pâtés, terrines, lamproie, bénéficiant de signes de qualité). 11 abattoirs sont recensés dans le PGB (soit 33% des 33 que compte la Dordogne), dont 3 abattoirs de la filière bovine – porcine, et 8 abattoirs de la filière volaille. Avec ses 5 ateliers de découpe, le PGB représente près de 1 quart des ateliers de découpe dans le département.

- La filière des vins et vinaigre avec UNIDOR, le centre d'embouteillage, de traitement et de stockage de vins créé par les Caves coopératives de Dordogne à Saint-Laurent-des-Vignes (17 M€ de CA, 31 employés), et la VINAIGRERIE GENERALE TETE NOIRE à Prignonrioux (3 M€ de CA, 9 employés, produisant des vinaigres sous marque « Vinaigre Tête Noire » à base de vins, de cidres, d'alcool et des produits liés au vinaigre.)

Enfin, sont aussi recensés sur le territoire du Grand Bergeracois 86 établissements de transformation dans la filière boulangerie – pâtisserie, 53 dans la filière boucherie – charcuterie, et seulement 5 dans la filière fromagerie et produits laitiers.

Au niveau de la distribution, le Grand Bergeracois compte 29 % d'exploitants qui commercialisent leurs produits en circuits courts, contre 21 % en Dordogne en 2010<sup>11</sup>. Les marchés locaux contribuent de manière notable aux forces agroalimentaires du Grand Bergeracois. Sur les 35 sites accueillant des Marchés des producteurs de Pays en Dordogne<sup>12</sup>, 15 d'entre eux se trouvent sur le territoire du Grand Bergeracois<sup>13</sup>, dont le Marché d'Issigeac qui a fait partie des 25 lauréats de l'opération « votre plus beau marché » menée par TF1 en 2018 au niveau national.<sup>14</sup> D'autres initiatives locales de type création d'AMAP, de paniers, de magasins de producteurs, en nombre plutôt satisfaisant sur le territoire, renforcent aussi la commercialisation en circuit court. Enfin, s'il est difficile de l'estimer quantitativement, les habitants du bergeracois sont pour certains dotés en jardins privés qui permettent une consommation privée.

De plus, le Grand Bergeracois compte 76 établissements de commerce alimentaire diversifiés, 17 supermarchés, 7 commerces de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé, et 4 hypermarchés (Leclerc, Intermarché).<sup>15</sup> Si tous ne sont pas engagés dans une démarche d'approvisionnement local<sup>16</sup>, les grandes et moyennes surfaces se montrent de plus en plus intéressées à intégrer des produits provenant d'une agriculture de proximité ; en négociant le plus souvent directement avec le producteur.

Enfin, le système alimentaire du Grand Bergeracois peut miser sur les synergies avec son potentiel touristique<sup>17</sup>. Riche de son patrimoine historique (bastides, villages classés, etc.) et naturel (zones Natura 2000), et bénéficiant de la notoriété de l'image du Périgord, le Grand Bergeracois

---

<sup>11</sup> Source : DRAAF de Nouvelle Aquitaine, SRIET, RA 2010, Fiche Territoriale du Bergeracois

<sup>12</sup> Chambre d'agriculture de Dordogne, [site internet](#) consulté le 15 janvier 2019

<sup>13</sup> Pays du Grand Bergeracois, [site internet](#) consulté le 15 janvier 2019

<sup>14</sup> TF1, [site de l'opération « Votre plus beau marché »](#) consulté le 15 janvier 2019

<sup>15</sup> Bordeaux Sciences Agro, *ibid.*

<sup>16</sup> M. Gojon (Bordeaux Sciences Agro) – Enquête acteurs intermédiaires PGB – 2017

<sup>17</sup> Projet de SCOT Bergeracois V5, 2017, Diagnostic Territorial

pourrait mettre à profit ses flux touristiques pour soutenir les acteurs de son secteur agroalimentaire. Ainsi, l'aéroport de Bergerac, qui a accueilli 300 000 passagers en 2016 (dont 72 % de Britanniques), peut constituer un point de commercialisation des produits locaux par exemple et donc, être un point d'entrée pour découvrir le « bien manger local ». Par ailleurs, le Grand Bergeracois connaît un certain dynamisme autour de l'agrotourisme. En 2018, 5 % des exploitations agricoles se sont diversifiées dans l'hébergement et la restauration contre 2 % en France.

*1.1.b. Il n'en échappe pas moins à la crise globale du monde rural et agricole, en plus de connaître des problèmes spécifiques à certains niveaux des chaînes de valeur*

Si le Bergeracois possède des atouts agroalimentaires spécifiques, ceux-ci n'en sont pas moins menacés par la crise globale du monde rural et agricole en France, une crise à plusieurs dimensions.

Sur le plan sociologique et démographique, la force de travail agricole et le bassin de consommation alimentaire sont grevés par la prégnance du chômage, de la pauvreté, et par le vieillissement de la population du Grand Bergeracois.

	Taux de pauvreté (2016)	Part des personnes âgées de plus de 65 ans (2016)	Taux de chômage
<b>CAB</b>	16,9 %	26,4 %	15,7 % (2015)
<b>CCPSP</b>	18 %	29,4 %	12,9 % (2015)
<b>CCMMG</b>	18,7 %	24,2 %	14,1 % (2015)
<b>CCBDP</b>	17 %	31,6 %	14,7 % (2015)
<b>Dordogne</b>	16,5	26,9 %	9,3 % (2018)
<b>Nouvelle Aquitaine</b>	13,7 %	22,3 %	8,4 % (2018)
<b>France</b>	14 %	18,6 %	9,1 % (2018)

Source : *Statistiques locales*, INSEE, extraction du 2 janvier 2019

Le taux de pauvreté du Grand Bergeracois (17% en moyenne pondérée sur les 4 EPCI) est supérieur de 3 points à la moyenne nationale. Or, la situation de pauvreté est fortement corrélée à la situation d'insécurité alimentaire<sup>18</sup>, définie comme une « *situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine* ». Une étude de l'INSERM a montré que la prévalence de l'insécurité alimentaire est de 23% chez les ménages vivant sous le seuil de pauvreté<sup>19</sup>. Ainsi, il peut être estimé par extrapolation que sur les

<sup>18</sup> Conseil national de l'alimentation, avis n°12, 2012, [Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France](#)

<sup>19</sup> Institut de veille sanitaire, 2011, [Bulletin épidémiologique hebdomadaire, L'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne](#)

quelques 7800 ménages en situation de pauvreté que comptait le Grand Bergeracois en 2015, plus de 1800 ménages sont en situation d'insécurité alimentaire, soit près de 4% de la population totale.

Au niveau économique, les producteurs font face à la faiblesse et à la volatilité des prix - et donc de leurs revenus -, et le tissu économique agricole se contracte. Ainsi, sur le territoire du Grand Bergeracois, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 2670 (année 2000) à 2017 (année 2010), soit une baisse de -24% en 10 ans, à peu près équivalente à celle observée pour la France entière (de 700 000 exploitations à 515 000 exploitations, soit une baisse de -26%). De plus, l'emploi agricole s'est réduit, de près de 4700 unités de travail agricole (2000) à 3800 (en 2010), soit une baisse de -20%, là encore proche de l'évolution nationale (de 1 million à 785 000 UTA, soit une diminution de -22%). De plus, sur le plan sociologique, le vieillissement des actifs agricoles n'est pas compensé par les nouveaux entrants, et les transmissions d'exploitations sont difficiles. En 2010, près de 58% des chefs d'exploitations agricoles du Grand Bergeracois étaient âgés de plus de 50 ans, contre 51% en 2000. Et parmi ces chefs d'exploitation de plus de 50 ans, 73% n'avaient pas de successeur connu en 2010, soit que leur exploitation allait cesser leur activité (19%), soit qu'ils ne mentionnaient pas de successeur (54%).<sup>20</sup>

En termes agronomiques, les rendements tendent à stagner en raison de la surexploitation des sols et des aléas climatiques, malgré le recours à la mécanisation, aux engrais et pesticides chimiques. Par ailleurs, une baisse de la diversité des cultures s'observe à mesure que se réduit le nombre d'exploitations. La part des exploitations en polyculture et polyélevage dans la SAU a perdu 7,4 points entre 2000 et 2010, passant de 25,8% à 18,4%, cependant que celle des exploitations en grandes cultures augmentait de 5,5 points, de 11,9% à 17,4%.<sup>21</sup>

Dans ce contexte, la crise agricole est aussi foncière : l'urbanisation et le recul des activités agricoles génèrent une pression à l'artificialisation des sols. Ainsi, malgré les mesures de préservation des espaces agricoles, la SAU du Bergeracois a perdu près de 6500 hectares entre 2000 et 2010, passant de plus de 76 000 hectares à moins de 70 000 hectares (baisse de -9%, plus marquée que celle observée pour la France entière, de -3%). Selon de nombreux acteurs, les terrains de bonne qualité font l'objet de concurrences et d'une forme d'accaparement par les plus grandes exploitations, les plus à même de les acquérir lors des cessations d'activité. Bien qu'encore inférieure à la moyenne nationale, la concentration foncière du foncier agricole bergeracois se manifeste par l'augmentation de la SAU moyenne par exploitation, passée de 29 à 36 hectares entre 2000 et 2010 dans le Bergeracois, soit une hausse de 17%, par rapport à l'augmentation de de 40 à 53 hectares mesurée en France entière (+24%).<sup>22</sup>

Enfin, le réchauffement climatique, la hausse de la fréquence des événements météorologiques extrêmes et la raréfaction de la ressource en eau (près de 70 % des cultures du

---

<sup>20</sup> Source : Agreste ; DRAAF de Nouvelle Aquitaine, SRIET, RA 2010, Fiche Territoriale du Bergeracois

<sup>21</sup> Source : ibid.

<sup>22</sup> Source : ibid.

Périgord Central devraient subir un déficit hydrique supérieur à 200 mm / an d'ici 2040<sup>23</sup>) aggravent la situation de l'agriculture. Selon le SYCOTEB<sup>24</sup>, « les variations naturelles des débits des cours d'eau, la baisse des débits d'étiage (de 11% en moyenne sur le bassin Adour-Garonne à l'horizon 2030), la hausse de la demande en eau de l'ordre de +20% par rapport au climat actuel à l'horizon 2030 et de même à l'horizon 2045<sup>25</sup>), l'apparition de nouveaux besoins en irrigation pour des cultures telles que la vigne ou les prairies font de la gestion quantitative de cette ressource un enjeu majeur. »

Aux problèmes de la gestion quantitative de la ressource en eau déjà évoqués s'ajoutent des problèmes de nature qualitatives.

Les bases de données publiques permettent aujourd'hui d'évaluer l'exposition d'un territoire aux produits phytosanitaires, qui peuvent avoir des effets toxiques aigus et/ou chroniques tant sur les écosystèmes, notamment aquatiques, que sur la santé des êtres humains.

Selon la banque nationale des ventes de produits phytosanitaires<sup>26</sup>, en 2017, plus de 645 tonnes de pesticides (insecticides, fongicides, herbicides) ont été vendues en Dordogne, les trois plus distribuées étant le soufre pour pulvérisation, le glyphosate et le métam-sodium. Rapportées aux 310 000 hectares du SAU en Dordogne (RA 2010), la quantité totale de pesticides vendue par unité de surface s'élève ainsi à 2,08 kg / hectare, plaçant le département au 44<sup>ème</sup> rang au niveau national. Selon Générations Futures<sup>27</sup>, parmi les pesticides vendus en Dordogne, près de 42% sont classés comme perturbateurs endocriniens (PE), 13% comme cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Par ailleurs, le diagnostic de l'état initial de l'environnement réalisé pour le SCoT Bergeracois fait état des impacts de l'agriculture sur la qualité des eaux souterraines. « *Les masses d'eau souterraines présentes dans le Bergeracois rencontrent dans l'ensemble des problèmes qualitatifs. En effet, sur les 13 aquifères présents, 5 présentent des pollutions diffuses aux phytosanitaires, nitrates et pesticides. L'objectif de bon état des eaux est donc reporté à 2027 pour 5 masses d'eau sur 13. Les activités agricoles sont en partie à l'origine de ces pollutions diffuses, générées par la culture céréalière, le maraichage, la viticulture. Il est à noter cependant une évolution forte des pratiques vers une utilisation parcimonieuse des produits potentiellement polluants.* ».

Selon la banque nationale d'accès aux données sur les eaux souterraines de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques)<sup>28</sup>, les deux stations de suivi (Bergerac et Maurens) situées sur le territoire du Grand Bergeracois ont mesuré une concentration totale annuelle de pesticides dans les eaux souterraines comprise entre 0,00 et 0,01 µg/l en 2014, soit des niveaux inférieurs à la norme fixée par directive-cadre européenne 2000/60/DCE sur l'eau du 23 octobre

---

<sup>23</sup> Chambre d'agriculture de Dordogne, 2011, *Changements climatiques. Quels effets sur l'agriculture périgourdine*

<sup>24</sup> SYCOTEB, PCAET, 2018, Diagnostic Adaptation au changement climatique et Qualité de l'air

<sup>25</sup> Projet Imagine 2030 (Climat et Aménagements de la Garonne : quelles Incertitudes sur la ressource en Eau en 2030 ?), piloté par le Cemagref entre 2007 et 2009.

<sup>26</sup> Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), data.gouv.fr, 2018, [Données de vente de pesticides par département](#)

<sup>27</sup> Générations Futures, 2018, [Carte de vente des pesticides par département 2017](#)

<sup>28</sup> Ministère de la Transition Ecologique, data.gouv.fr, 2018, [Pesticides dans les eaux souterraines](#)

2000. Les mesures de la station de Bergerac ont toutefois détecté 67 pesticides (en majorité des herbicides), dont 30 non autorisés.<sup>29</sup>

Ainsi, le fonctionnement conventionnel de l'agriculture sur le Bergeracois induit, comme sur les autres territoires, des risques sanitaires pour la population, mais aussi pour l'environnement et la biodiversité. Par exemple, le Département est exposé, comme ailleurs en Europe et aux Etats-Unis, au syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles, dont l'exposition aux pesticides est une des causes avérées<sup>30</sup>. Il a connu, au printemps 2018, un épisode de surmortalité des insectes pollinisateurs (disparition de plus de 3000 ruches selon le groupement de défense sanitaire apicole de la Dordogne<sup>31</sup>), pollinisateurs dont dépendent près de 84% des espèces cultivées en Europe<sup>32</sup>, dont les cultures fruitières et maraîchères. Sur le Bergeracois comme ailleurs, l'utilisation excessive de produits phytosanitaires compromet donc le potentiel agricole.

S'expliquant par des causes globales et structurelles, ces tendances sont constatées, à des degrés et des rythmes variables, sur tous les territoires ruraux et agricoles en France. Néanmoins, certaines lacunes et problématiques spécifiques au système agro-alimentaire du Grand Bergeracois peuvent être identifiées à plusieurs niveaux des chaînes de valeur.

Au niveau de la production, l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) du territoire évolue dans un sens favorable aux grandes cultures et dans un sens défavorable aux autres filières. La filière bovins laitiers notamment, connaît une situation très difficile. La part de la SAU et des exploitations consacrées à la production de légumes est insuffisante sur le territoire (à peine 1% de la SAU). A titre d'ordre de grandeur, en prenant l'hypothèse qu'il faut 50 m<sup>2</sup> de culture maraîchage pour satisfaire les besoins en légumes d'un habitant sur une année (APUR, 2017)<sup>33</sup>, les 375 hectares de SAU dédiés au maraîchage dans le Grand Bergeracois<sup>34</sup> ne permettent de couvrir que 75 % de la consommation en légumes des 100.000 habitants du territoire. Il manque ainsi, théoriquement, de l'ordre de 125 hectares de culture maraîchère pour atteindre un objectif de couverture totale de la consommation par la production locale.

Au niveau de la transformation, il est difficile en l'absence de données d'estimer l'ancrage territorial des unités de transformation présentes sur le territoire ainsi que leur solidité économique d'ensemble. De même, il n'a pas été possible d'estimer le nombre de producteurs qui transforment le produit directement sur leur exploitation. Toutefois, quelques points spécifiques peuvent être relevés. Il existe deux abattoirs à Eymet et à Bergerac. Ce dernier est confronté à des difficultés économiques faute d'une diversification de son activité, qui lui permettrait d'augmenter sa valeur ajoutée. Par ailleurs, les unités économiques opérant dans le secteur de la transformation agroalimentaire se spécialisent, pour 30 % d'entre elles, sur la viande, et 14 % sur la vinification.

---

<sup>29</sup> Application Phyt'eau Viz, développée dans le cadre du concours de data-visualisation du Ministère de l'environnement, [Carte des stations](#) consultée le 21 janvier 2019

<sup>30</sup> Site de l'INRA, [Mortalité des colonies d'abeilles : les causes possibles](#), consulté le 29 janvier 2019

<sup>31</sup> Sénat, [Question écrite n° 05279 de M. Claude Bérit-Débat](#) (Dordogne - SOCR)

<sup>32</sup> Site de l'INRA, [La recherche au secours des abeilles](#), consulté le 29 janvier 2019

<sup>33</sup> Apur, 2017, *Une agriculture urbaine à Paris. Eléments de réflexion en quelques chiffres*

<sup>34</sup> Source : DRAAF de Nouvelle Aquitaine, SRIET, RA 2010, Fiche Territoriale du Bergeracois

Seules 8 % d'entre elles se dédient à la transformation de légumes<sup>35</sup>, ce qui confirme la faiblesse caractérisée de la filière maraîchère - légumes du territoire.

Au niveau du transport et de la distribution, plusieurs points problématiques doivent être signalés. En matière de transport, l'entreprise C.L.A.S. se trouverait en position quasi monopolistique sur le marché du transport frigorifique de denrées alimentaire en Dordogne. Cette situation est susceptible de créer un fort risque sur l'approvisionnement en cas de cessation d'activité de cette entreprise. En matière de plateformes physiques de mise en relation de l'offre et de la demande (mutualisation des commandes, des stockages et des approvisionnements), il ne reste qu'une structure sur le territoire du Grand Bergeracois après la cessation de l'activité de la plateforme Mangeons 24. Il s'agit de Manger Bio Périgord – nouveau nom d'Isle Mange Bio -, dont le local destiné à desservir le Grand Bergeracois se situe aujourd'hui près de Périgueux, dans la zone d'activité de Cré@Vallée, faute d'un véritable site de livraison et d'expédition à Bergerac. Cette plateforme ne se fournit exclusivement qu'en produits issus de l'agriculture biologique, laissant les produits locaux non labellisés AB en dehors de ce canal.

La restauration collective publique ne constitue un débouché que pour 27 % des producteurs, les difficultés identifiées étant présentes tant du côté des restaurateurs (régularité, qualité et sécurité de l'approvisionnement) que de celui des producteurs (prix, volume, saisonnalité, écoulement de la marchandise pendant l'été). Ce chiffre vient confirmer le ressenti de plusieurs acteurs interrogés, à savoir que les communes ne se sont pas saisies de ce levier de manière massive. La restauration collective publique est gérée majoritairement en gestion directe et décentralisée avec 91 % des repas préparés sur place. Un fort besoin de formation des cuisiniers au "bien manger local" est par ailleurs relevé.

Au niveau de la consommation, le Grand Bergeracois se caractérise par une capacité de consommation limitée au regard du profil de ses habitants : le revenu disponible médian à Bergerac s'élève à 18 061 euros en 2015 contre 19 065 euros en Dordogne et contre 20 566 euros en France métropolitaine, soit un niveau respectivement inférieur de 5,2 % et 12 %. Bien que n'ayant pas de données statistiques à ce sujet, les acteurs de terrain sont nombreux à nous avoir fait part du fait que les habitants ne sont pas tous sensibilisés à la culture du "bien manger local", et éprouvent parfois des réticences à cuisiner.

En ce qui concerne le PAT lui-même, un des enjeux dans le Grand Bergeracois réside dans le fait que son territoire est couvert par deux périmètres d'aménagement et de planification urbaine différents : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bergeracois qui couvre trois intercommunalités – la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ; la Communauté de communes Portes Sud Périgord et la Communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord -, et le PLUi à valeur de SCoT de la Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson. Ainsi, la coexistence de deux outils juridiques peut rendre la mise en place d'actions communes plus complexe.

---

<sup>35</sup> Bordeaux Sciences Agro, Diagnostic intermédiaire, 2017, *Analyse statistique de Louise Dreuillet*

## 1.2. Traduction des évolutions sociétales et juridiques dans le domaine de l'alimentation, le PAT offre l'opportunité d'améliorer le système agroalimentaire du Grand Bergeracois

1.2.a. *L'environnement actuel du monde agro-alimentaire comporte des opportunités nouvelles que le Grand Bergeracois pourrait saisir sur son territoire*

### **→ Des évolutions sociétales qui sont des opportunités pour densifier la demande et l'offre de produits alimentaires sur le territoire**

Pour consolider et accélérer la mise en place d'un système alimentaire performant sur son territoire, le Grand Bergeracois peut tirer profit d'évolutions sociétales qui affectent la demande et l'offre potentielle de produits agroalimentaires. Si ces tendances s'observent plus largement à l'échelle nationale, elles présentent un intérêt particulier pour le Grand Bergeracois qui n'a saisi que partiellement ces nouvelles opportunités.

En premier lieu, la sensibilisation des citoyens et des consommateurs, dans leurs pratiques quotidiennes, aux enjeux de préservation de l'environnement, de santé publique ainsi que de développement économique territorial a fortement progressé depuis le début des années 2000 en France. Concernant plus particulièrement le secteur agroalimentaire, ce changement sociétal se traduit par une hausse de la consommation, à tout le moins de la demande, de produits issus d'une agriculture locale et/ou biologique. Selon l'Agence pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique<sup>36</sup>, la consommation de produits alimentaires biologiques est de 7,85 milliards d'euros en 2017. Le secteur biologique demeure « le facteur de croissance majeur du secteur alimentaire » avec une croissance de +16 % en un an<sup>37</sup>.

L'enquête *Les français et le consommer local*<sup>38</sup> (2014), conduite par le réseau Bienvenue à la ferme et IPSOS, confirme que l'origine et le lieu de fabrication des produits consommés sont des préoccupations croissantes pour les consommateurs. 77 % des français affirment rechercher plus qu'il y a 5 ans l'origine d'un produit alimentaire avant de l'acheter. La fréquence d'achats de produits locaux s'est fortement développée. Il ressort ainsi de l'étude que 69 % des français achètent davantage de produits locaux aujourd'hui que précédemment. Quatre français sur dix déclarent consommer régulièrement des produits locaux. Cette tendance ne devrait pas s'essouffler mais au contraire continuer de progresser, considérant les 60 % des consommateurs affirmant vouloir acheter plus de produits locaux dans les six prochains mois. Toutefois, 20 % des personnes interrogées disent ne consommer que rarement ou jamais des produits locaux. Ce dernier chiffre révèle la marge de progression qui existe pour continuer à améliorer les pratiques alimentaires des français et des habitants du Bergeracois.

---

<sup>36</sup> *Repères chiffrés 2017 du bio en France*, Dossier de presse, Agence pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, 2018

<sup>37</sup> *Repères chiffrés 2017 du bio en France*, Dossier de presse, Agence pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, 2018

<sup>38</sup> L'étude a été réalisée du 22 au 27 janvier 2014 auprès d'un échantillon représentatif de 1008 Français âgés de 18 ans et plus (méthode des quotas INSEE).

S'agissant de la demande de produits bio, la progression est encore plus nette. L'enquête annuelle *Les Français et le bio* menée par l'Agence Bio fait état d'une augmentation régulière et importante de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique par les français. En 2017, plus de 9 Français sur 10 affirment avoir consommé des produits bio contre un peu plus de 4 sur 10 en 2009. En outre, 75 % des français disent consommer bio régulièrement - c'est à dire au moins une fois par mois - contre 46 % huit ans plus tôt<sup>39</sup>.

En deuxième lieu, les nouveaux entrants dans le secteur agricole - qu'ils soient néo-ruraux ou issus d'une famille d'exploitants - représentent une opportunité de diversifier et même d'augmenter l'offre de produits issus de l'agriculture locale et/ou biologique.

Un sondage mené par IPSOS<sup>40</sup> en 2017 portant sur les regards croisés entre ruraux et néo-ruraux est révélateur de cette évolution sociétale. Le premier constat qui ressort de cette enquête est que les néo-ruraux sont globalement plus jeunes que les ruraux : 38 % d'entre eux ont moins de 35 ans, contre 25 % seulement pour les ruraux. Cette analyse générationnelle constitue une opportunité de redynamisation économique - et à terme démographique - pour les territoires sur lesquels ils s'installent. A ce titre, si l'Ouest de la France est la première destination des néo-ruraux - concentrant près de 40 % des installations - ces derniers choisissent très souvent le Sud-Ouest (21 % des installations). En outre, 96 % des néo-ruraux interrogés se déclarent très satisfaits de leurs nouvelles conditions de vie, écartant l'idée de retourner vivre en ville.

Concernant plus particulièrement le Grand Bergeracois, les nouveaux entrants dans le secteur agricole s'orientent notamment vers la production maraîchère - parcelles consacrées exclusivement aux légumes - ou de culture légumière - situées sur des parcelles aussi consacrées à d'autres cultures<sup>41</sup>. 40 % des exploitations légumières contactées par la chambre d'agriculture ont été créées après 2010. Sur les 20 exploitations sondées, près de 70 % sont en agriculture biologique.

Le croisement des résultats issus de ces enquêtes nationale et locale permet d'appréhender l'arrivée de nouveaux entrants dans le secteur agricole comme une opportunité de développer le maraîchage - encore peu développé sur le Grand Bergeracois - et l'agriculture biologique - toutes filières confondues. Plus largement, ce renouvellement du tissu agricole sur le Grand Bergeracois participerait au développement économique territorial.

Ces constats relatifs à la demande et à l'offre de produits locaux et/ou biologiques, certes observés à l'échelle nationale, sont transposables au territoire du Grand Bergeracois qui est également concerné par ces évolutions sociétales en matière de consommation et d'installation. Ces

---

<sup>39</sup> Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France Agence BIO/CSA Research (février 2018)

<sup>40</sup> Etude réalisée par IPSOS, pour Groupama, par Internet du 23 février au 3 mars 2017. Un échantillon de 998 personnes représentatif de la population française âgée de 18 à 70 ans et habitant dans une agglomération de moins de 5 000 habitants a été interrogé. Au total, 308 néo-ruraux ont été interrogés.

<sup>41</sup> Chambre d'agriculture de Dordogne, Enquête maraîchage, Etat des lieux de la filière légumes sur le PGB

évolutions représentent des opportunités pour structurer, orienter et accélérer la mise en place d'un système alimentaire territorial innovant et dynamique pour le Grand Bergeracois, notamment par l'intermédiaire du PAT.

→ **Des outils juridiques variés sur lesquels s'appuyer pour construire un véritable système alimentaire territorial**

En sus de ces évolutions sociétales, le Grand Bergeracois peut aujourd'hui s'appuyer sur un cadre juridique national et local favorable au rapprochement des producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs sur son territoire.

Tout d'abord, plusieurs textes législatifs adoptés depuis 2014 visent à développer les circuits courts, à structurer les différentes filières agricoles à l'échelle locale et, plus largement, à concevoir l'alimentation comme une politique publique à part entière.

● ***La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (AAF) du 13 octobre 2014***

Cette loi favorise l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, y compris par la promotion de circuits courts, et définit le PAT. L'article 39 de la loi dispose ainsi que *« Les projets alimentaires territoriaux mentionnés (...) sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique »*. Ils sont élaborés *« à l'initiative de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental (...) des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire »*.

Le PAT du Bergeracois a été lancé en novembre 2015, quatre mois après la présentation du rapport parlementaire *« Et si on mangeait local »* par la députée Brigitte Allain.

● ***La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015***

Cette loi renforce les objectifs relatifs aux biodéchets ; en prévoyant notamment la généralisation du tri à la source à horizon 2025. A ce titre, elle prévoit que chaque citoyen devra avoir à sa disposition des solutions qui permettront de valoriser leurs biodéchets. Pour information, aujourd'hui, les biodéchets représentent environ 30% du contenu des poubelles *« tout venant »*.

Pour se faire, la loi prévoit que *« [...] La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. [...] »*.

Les solutions qui doivent être déployées par la collectivité peuvent donc être de plusieurs natures :

- Développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ;
- Développement du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement) ou ;
- Déploiement d'une collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

Ces dispositions législatives constituent une opportunité, notamment pour inscrire le territoire dans une politique novatrice en matière de tri et de compostage ; éléments naturellement liés à la constitution d'un PAT.

● ***La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM) du 30 octobre 2018***

Cette loi, issue des états généraux de l'alimentation, vise notamment à renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ainsi qu'à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. La loi fixe des quotas cibles d'approvisionnement assignés à la restauration collective publique, au premier desquelles figurent les collectivités territoriales. L'article 24 dispose ainsi : " 1. Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge comprennent une part au moins égale, en valeur, à 50 % de produits répondant à l'une des conditions suivantes, les produits mentionnés au 2° du présent I devant représenter une part au moins égale, en valeur, à 20 % :  
1. Produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie"  
2. Ou issus de l'agriculture biologique au sens du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques  
(...)

Si un flou juridique persiste encore sur l'interprétation et partant, sur l'application des 50 % des "produits répondant à l'une des conditions suivantes", il est clair que la restauration collective publique doit saisir l'opportunité, devenue une obligation légale, d'intégrer 20 % de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2022.

● ***La Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018***

Cette permet désormais, dans les zones agricoles ou naturelles d'un PLU et dans les zones non constructibles d'une carte communale, l'autorisation de « constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la préservation

*des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).* » (Articles L. 161-4 et L.151-11 du Code de l'urbanisme). Cela devrait faciliter la diversification d'activités des exploitations agricoles.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Bergeracois adopté en janvier 2014 s'inscrit, sous réserve de sa mise en œuvre prochaine par les PLUi, dans cette dynamique de préservation des sols agricoles et de diversification des activités menées sur ce foncier. Il en va de même pour le PLUi à valeur de SCoT de la Communauté de communes Montaigne, Montravel et Gurson, adopté par délibération le 27 septembre 2018.

### ● **Des outils contractuels à l'échelle locale**

Le Grand Bergeracois dispose de possibilités de coopérations et de complémentarités inter-territoriales avec des espaces voisins. Le PAT porté par la Délégation Générale du Grand Bergeracois ne vise pas uniquement à assurer, en interne, la souveraineté alimentaire du territoire mais à trouver des débouchés en Nouvelle-Aquitaine et dans d'autres territoires de proximité pour les exploitants locaux.

A ce titre, la Métropole bordelaise est un acteur incontournable dans la structuration du système alimentaire territorial. La métropole comptait 773 542 habitants en 2015 (INSEE, 2018) et doit atteindre 1 million d'habitants en 2030. Ce territoire constitue un débouché important à prendre en compte dans le cadre du PAT compte tenu du potentiel de consommation. Un ménage bordelais consomme en moyenne 162 Kg de fruits et légumes par an, ce qui équivaut à près de 60 000 tonnes de fruits et légumes consommés par les 373 000 ménages bordelais par an<sup>42</sup>. L'approvisionnement de la métropole en fruits et légumes constitue ainsi un domaine à approfondir dans le cadre du PAT du Grand Bergeracois. Une opportunité existe compte tenu du fort taux d'artificialisation des sols en Gironde (80 %), d'une faiblesse des productions légumières et fruitières autour de Bordeaux et, de manière générale, d'une SAU relativement faible<sup>43</sup>. Toutefois, il convient de noter que le marché bordelais est concurrentiel, tant parce qu'il existe des producteurs locaux certifiés « agriculture biologique » relativement nombreux que parce que d'autres territoires coopèrent avec la métropole en matière alimentaire. Dans le cadre du programme « Bordeaux Métropole coopérative », quatre protocoles d'accord ont ainsi été signés à partir de 2016 avec la Communauté d'agglomération du libournais, la ville d'Angoulême, la ville de Saintes et la Communauté d'agglomération Val de Garonne. Le Grand Bergeracois pourrait s'appuyer sur un outil contractuel similaire pour assurer des débouchés plus réguliers et plus significatifs - selon le type de production et selon la saisonnalité - aux producteurs du territoire.

La conclusion de telles conventions avec des territoires voisins - autres que la Métropole bordelaise - permettrait également de penser la complémentarité des productions agricoles à différentes échelles locales et ainsi de déterminer et de renforcer les avantages comparatifs du Grand Bergeracois et des territoires limitrophes, selon le type de filière ou de production.

---

<sup>42</sup> *Diagnostic Territorial Alimentaire Bordeaux – Gironde*, International Urban Food Network, 2015

<sup>43</sup> *Diagnostic Territorial Alimentaire Bordeaux – Gironde*, International Urban Food Network, 2015

Si l'environnement actuel, aussi bien national que local, présente des opportunités pour la mise en place d'un véritable système alimentaire territorial sur le Grand Bergeracois, le PAT reste encore en phase de redémarrage.

*1.2.b. Le PAT du Grand Bergeracois reste toutefois soumis à de forts aléas sociopolitiques et dispose de moyens limités*

→ **De forts aléas sociopolitiques**

Premièrement, il existe un risque relatif à l'instauration d'un système agro-alimentaire à deux vitesses, renforçant :

- les clivages entre producteurs (conventionnel vs. bio)
- les inégalités entre consommateurs (qualité vs. accessibilité)

A l'issue de nos entretiens, il ressort que la transition du mode de production conventionnel au mode de production biologique rencontrerait encore certains freins, parmi lesquels :

- Financiers : les coûts de transition peuvent s'avérer élevés alors même que plusieurs exploitants rencontrent des difficultés à s'assurer un revenu stable et confortable.
- Réglementaires : les normes à respecter pour obtenir la labellisation biologique sont souvent jugées contraignantes par les producteurs et les acteurs agricoles.

Le PAT du Grand Bergeracois entend, pour éviter un renforcement de ce clivage, concilier à court et moyen terme ces deux modes de production, en n'excluant pas les exploitations conventionnelles.

D'autre part, du côté de la consommation, il existe également une incertitude relative à la conciliation des objectifs de qualité et d'accessibilité des produits locaux et bio. Selon l'enquête *Les français et le consommer local (2014)* menée par le réseau Bienvenue à la ferme et IPSOS, 1 Français sur 2 estime que les produits alimentaires locaux sont plus chers que les autres. 62 % des français considèrent que des prix moins élevés restent encore le meilleur moyen pour augmenter la consommation de produits locaux. Ces résultats sont à mettre en regard avec les chiffres Agreste (2015) selon lesquels l'alimentation est un poste budgétaire en baisse pour les ménages sur le Grand Bergeracois (12 % du salaire). Assurer un produit de qualité à un prix accessible reste ainsi un des défis majeurs du PAT du Bergeracois.

Deuxièmement, l'instabilité du périmètre institutionnel et administratif est un risque à prendre en compte pour la continuité et la stabilité du portage politique du PAT du Grand Bergeracois. Alors que le Pays du Grand Bergeracois regroupait sept intercommunalités de 2014 à 2016 (Communauté d'Agglomération Bergeracoise ; communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord ; communauté de communes des Coteaux de Sigoulès ; communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson ; communauté de communes des Portes Sud Périgord ; communauté de communes du Pays de Villamblard ; communauté de communes du Terroir de la truffe), il n'en regroupe aujourd'hui plus que quatre en raison des évolutions des périmètres

institutionnels intercommunaux. En outre, le Grand Bergeracois ne dispose plus aujourd'hui de la personnalité juridique et repose sur une convention d'organisation mutualisée entre les quatre intercommunalités. Ainsi, à l'avenir, les élections municipales prévues en 2020 ainsi que l'adoption du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale en 2022 pourront représenter un frein ou une opportunité pour le redémarrage du PAT sur le Grand Bergeracois.

### → Des moyens limités et dispersés

Tout d'abord, les moyens financiers et humains engagés dans le cadre du PAT sont contraints et limités pour permettre la mise en place d'un véritable système alimentaire territorial.

Dans le cadre de la déclinaison nationale du PNA, une convention de subventionnement a été signée le 8 septembre 2017 entre l'association du Pays du Grand Bergeracois et la Préfecture de la région Nouvelle Aquitaine. Elle prévoit que l'Etat, via le ministère de l'agriculture, verse 42 500€ pour soutenir le PAT du Grand Bergeracois. Sur cette base, l'association du Pays du Grand Bergeracois a signé par la suite le 30 octobre 2017 deux conventions pour reverser une partie de la subvention d'Etat en contrepartie de la réalisation d'actions ciblées :

- Une convention avec la chambre d'agriculture de Dordogne : 10 230€
- Une convention avec l'association Agrobio Périgord : 15 810€

S'agissant des moyens humains, 1 animateur à 0,5 ETP est aujourd'hui consacré au développement du PAT, ce qui apparaît relativement faible au regard des ambitions fixées par le comité de pilotage.

Enfin, il existe un risque de dispersion des moyens publics engagés en raison de la multiplicité des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire. Si la présence d'acteurs à tous les niveaux du cycle alimentaire - installation, production, transformation, logistique, distribution, consommation - est un atout indéniable pour mettre en place un système alimentaire territorial, elle pose en revanche la question de la bonne allocation des moyens par la Délégation Générale du Grand Bergeracois. Acteur public polyvalent, la délégation du Grand Bergeracois a vocation à intervenir à la fois dans le financement à l'installation des producteurs, dans l'accompagnement à la structuration des filières, dans l'animation du réseau des acteurs agro-alimentaires ou encore dans l'achat de produits alimentaires via la restauration collective publique. Considérant les moyens humains et financiers limités consacrés au PAT, il en résulte un risque de dispersion des interventions de la Délégation.

La réussite du PAT porté par la Délégation Générale du Grand Bergeracois repose *in fine* sur ces deux conditions :

- Saisir les opportunités offertes par les évolutions sociétales et législatives dans le domaine de l'alimentation et les traduire par des actions concrètes à tous les stades du cycle agro-alimentaire
- Prendre en compte, anticiper et éviter les obstacles pouvant freiner - voir remettre en cause - le redémarrage du PAT

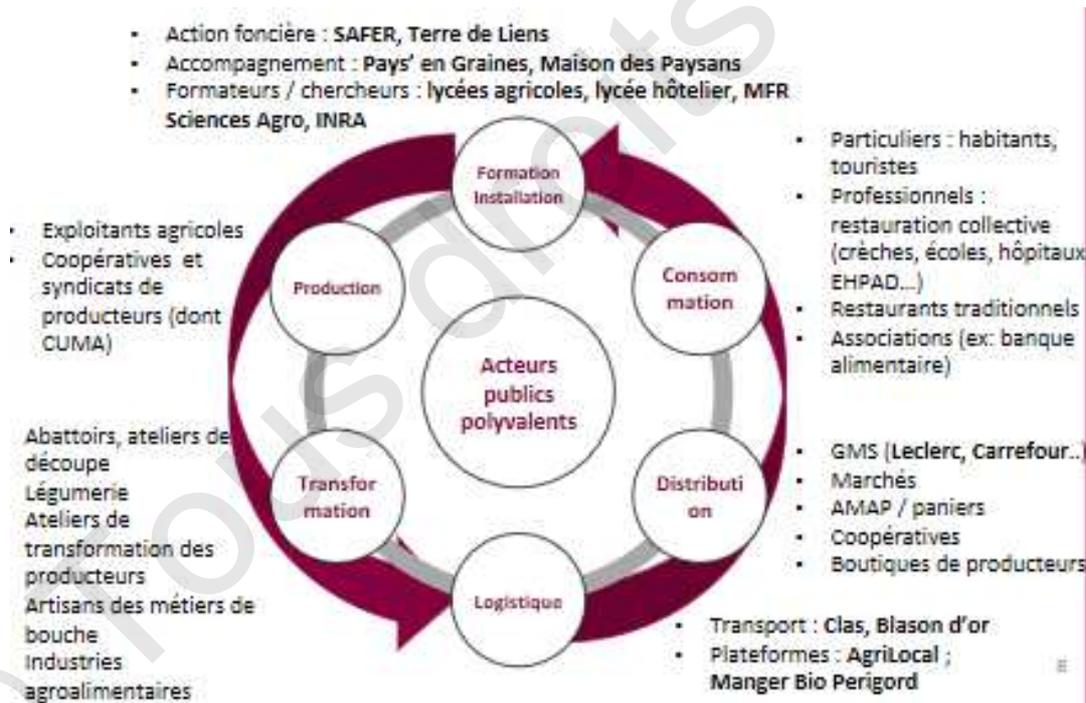
## **2. Les actions déjà en cours pourraient être fédérées, amplifiées et coordonnées dans le PAT du Grand Bergeracois autour d'axes de travail traduisant les ambitions politiques du territoire**

### 2.1. Des actions volontaristes sont mises en œuvre sur le territoire du Grand Bergeracois, mais elles restent dispersées et d'ampleur inégale

#### *2.1.a. Les acteurs privés et publics se sont engagés dans des actions à tous les niveaux du système alimentaire du Grand Bergeracois*

Le PAT du Grand Bergeracois présente l'avantage d'avoir, sur son territoire, de nombreux acteurs impliqués dans une démarche de promotion de l'agriculture locale et d'alimentation saine. Il nous a donc semblé utile, conjointement avec le COPIL PAT, de recenser ces acteurs ainsi que les actions déjà mises en œuvre, qu'elles soient d'initiative publique ou privée. L'objectif étant de donner à voir les différents leviers envisageables pour remplir les huit ambitions du PAT.

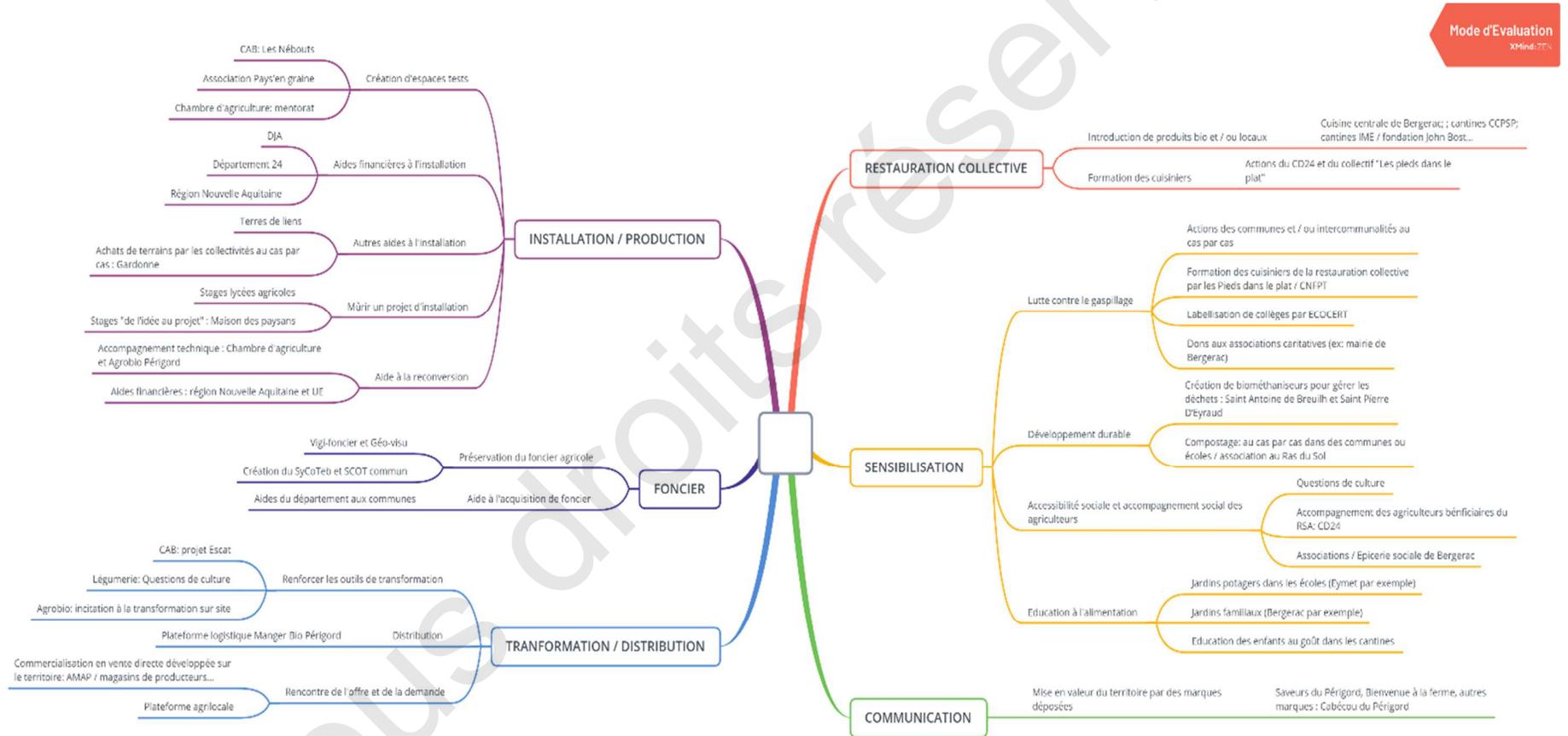
#### → Les acteurs dans le Grand Bergeracois



Cette cartographie montre qu'il existe des acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire. Cette présence constitue une base solide pour le projet ; mais il s'agit de réfléchir à la manière de les intéresser et de les associer concrètement à la démarche PAT.

→ Principaux types d'actions

44



44 Mind Mapping non exhaustif réalisé à partir du tableau annexé au diagnostic. Le zoom de chaque branche est également visible en annexe.

### ● *Initiatives privées préexistantes au PAT*

Plusieurs associations sont impliquées dans le domaine du foncier de l'installation et de la production :

-Agrobio Périgord, association nationale qui intervient en appui des producteurs bio dans le Grand Bergeracois ;

-Terres de Liens, qui a vocation à acheter des terres pour les mettre à disposition d'agriculteurs ;

-Pays'en Graine, association destinée à accompagner les agriculteurs, dans la maturation de leur projet d'installation ainsi que dans leur connaissance technique.

Tous ces acteurs, dont le recensement n'est ici pas exhaustif, sont intéressés à intégrer et à appuyer le PAT, bien qu'intervenant indépendamment de son existence.

D'autre part, on recense des associations de producteurs entre eux :

-Dans des Coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) : installation d'un méthaniseur par la CUMA des éleveurs du bergeracois à Saint Pierre d'Eyraud ; et autres CUMA de partage de matériel, comme à la ferme des Nébouts à Prigonrieux.

-Dans des Maisons de producteurs : c'est l'exemple de la Maison de producteurs du Buisson-de-Cadouin.

Ensuite, des associations de producteurs avec des consommateurs, sous la forme d'AMAP ou encore de paniers font vivre la dynamique de circuits courts en Dordogne. La densité de ce tissu associatif est donc un atout pour le territoire, notamment en tant que potentiels porteurs de projets.

Enfin, le territoire est utilement doté d'entreprises privées, notamment des acteurs intermédiaires (industries agroalimentaires, commerces de proximité, artisans de bouche, marchés...) qui concourent, pour certains, au développement des circuits courts et du manger local. C'est le cas, par exemple, des initiatives de la fédération départementale des boulangers pour créer la marque "Pain pays Périgord", ou encore des magasins spécialisés type Biocoop, qui promeuvent la vente directe.

Toutefois, les acteurs intermédiaires semblent être difficiles à capter ; notamment du fait de leur réticence au "tout local". Pour les transformateurs par exemple, tous les produits ne sont pas disponibles sur le territoire - manque d'ingrédients pour la production de pain ; manque de produits laitiers... Tandis que pour les distributeurs, et notamment les épiceries locales, le prix d'un approvisionnement majoritairement ou exclusivement local serait trop élevé<sup>45</sup>.

Ces états de fait nous posent trois questions :

- Quelle peut-être la valeur ajoutée ainsi que le positionnement de l'action publique face à des acteurs bien identifiés sur le territoire et qui ont prouvé leur capacité à s'organiser ?

---

<sup>45</sup> Enquête Bordeaux sciences Agro sur les acteurs intermédiaires

- Ces actions offrent-elles un maillage suffisant et pertinent, en termes géographique, sur le territoire ? Il est en effet difficile de répondre à cette question dans l'état actuel du diagnostic, bien qu'il semble, notamment en ce qui concerne les acteurs intermédiaires, que les initiatives se concentrent sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et sur la Communauté de communes Portes Sud Périgord.
- L'initiative privée est-elle suffisante à tous les niveaux de la chaîne ?

Ces questions sont nécessaires pour parvenir à élaborer un plan d'action concret et utile à l'échelle du Grand Bergeracois.

### ● **Actions réalisées dans le cadre du PAT**

Si la démarche PAT peut s'appuyer sur bon nombre d'acteurs et d'initiatives déjà existantes sur le territoire, elle est elle-même à l'origine d'actions qui ont permis une meilleure connaissance du territoire et une sensibilisation des différents acteurs :

- Enquête auprès des agriculteurs hors maraîchage ;
- Enquête sur la filière maraîchage ;
- Enquête sur les acteurs intermédiaires ;
- Animation d'ateliers territorialisés pour permettre une participation des acteurs et du public ;
- Recrutement d'un animateur PAT à 0,5 ETP.

Ces actions sont un socle de base pour le PAT. Cependant, depuis lors, différentes actions concrètes sont venues se structurer autour de ce PAT, en accord avec les différents manques pointés par le diagnostic intermédiaire de juin 2017.

### ● **Actions pilotes publiques et privées**

Loin de toutes les recenser, il s'agit donc de parler de ces actions pilotes qui offrent une visibilité au PAT :

- Des mesures dans la restauration collective publique et privée : la cuisine centrale de Bergerac, les cantines de la Communauté de communes Porte Sud Périgord, ou encore la cantine de Lalinde intègrent des composantes locales et bio dans leurs menus. C'est aussi le cas de certains organismes de restauration collective privée, comme la fondation John Bost ou encore la maison de retraite d'Issigeac (détentrice d'un label Gault&Millau). Toutefois, il ressort de nos entretiens que les actions relatives à l'approvisionnement local et/ou bio de la restauration collective publique sont encore insuffisamment développées, eu égard aux pouvoirs des maires en la matière.
- Lancement de plateformes physique ou numérique de mise en relation offre / demande : la plateforme départementale Agrilocal 24 permet à des acheteurs publics ou privés de

visualiser l'offre disponible en denrées bio et conventionnelles sur le département ; puis de passer un marché public. L'association Manger Bio Périgord (émanation de l'ancienne plateforme Isle Mange Bio), quant à elle, joue le rôle de plateforme physique logistique entre producteurs bio et acheteurs intéressés.

- Création d'espaces tests et installations d'agriculteurs d'initiative publique : certaines communes au cas par cas se saisissent de ces questions et peuvent acquérir des terrains en vue d'y installer des agriculteurs (Commune de Faux par exemple – CCPSP).

### ***Zoom sur les actions portées par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise***

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a mis en place un plan d'action « manger local » qui se décline notamment sur trois projets pilotes :

- espaces tests : acquisition de terrains sur la ferme des Nébouts
- aide à l'installation pérenne : acquisition d'un terrain à Gardonne
- création d'une unité de transformation mutualisée : le projet de l'Escat a pour objectif d'offrir des solutions aux producteurs n'ayant pas d'unité propre de transformation sur leurs exploitations (légumerie, conserverie, atelier de découpe dédié dans un abattoir...).

*2.1.b. Les actions entreprises pâtissent d'un volume et de périmètres parfois trop restreints, ainsi que d'un manque de coordination et de valorisation*

Ce premier recensement fait également ressortir plusieurs problématiques qui peuvent, pour le moment, mettre à mal la structuration d'un système alimentaire territorial. Ces problématiques sont au nombre de cinq.

#### **→ Un manque de coordination entre les différents acteurs.**

En effet, plusieurs exemples tendent à montrer que les actions menées sur le territoire par des acteurs publics et/ou privés se superposent parfois, sans stratégie globale ou dialogue préalable. Cela dénote également un manque de synergie entre les acteurs et une structuration imparfaite des filières. Plus spécifiquement, le manque de dialogue entre les acteurs publics peut conduire à plusieurs écueils, parmi lesquels une redondance de certaines actions, une déconnexion entre les niveaux d'implication ou la création d'une concurrence involontaire vis-à-vis des acteurs du secteur privé :

- Entre les acteurs privés : plusieurs acteurs sont situés sur le même terrain d'intervention : c'est l'exemple de terres de liens et de la SAFER mais aussi d'Agrobio Périgord et de la Chambre d'agriculture. Cette concurrence peut créer un manque de lisibilité de l'offre de services mais pas forcément une concurrence préjudiciable.

- Entre les acteurs publics et les acteurs privés : le volontarisme de certains acteurs publics peut les conduire à intervenir sur des champs déjà occupés par le secteur privé entraînant un potentiel manque de lisibilité.
- Entre les acteurs publics : par exemple, il n'existe pas de véritable coordination entre la SAFER et les collectivités, alors même que ces dernières pourraient passer des commandes pour préempter des terrains agricoles ; dans un souci de prospective.

#### → **Un manque d'uniformité entre les différents territoires**

Malgré les huit ambitions posées par les Présidents des intercommunalités, il n'existe pas encore d'uniformité des actions menées sur le territoire. En effet, si certaines communes sont en pointe sur la lutte contre le gaspillage, la valorisation des déchets organiques, ou la sensibilisation aux circuits courts, cela n'est probablement pas le cas de l'ensemble des 131 communes. Par exemple, si certaines communes ont souhaité introduire de manière systématique des denrées bio et /ou locales dans les cantines scolaires et par là-même, proposer des formations à leurs cuisiniers, cela n'est pas le cas de toutes. Pour mieux se rendre compte de ces disparités, il serait nécessaire de recenser l'ensemble des actions menées au cas par cas par les communes, écoles et CCAS/CIAS.

#### → **Une sous-représentation d'un certain type d'actions sur le territoire**

Le diagnostic spécifique sur la chaîne de valeur fait état de différents manques en termes d'actions : sensibilisation du public, accessibilité sociale des denrées de qualité, logistique pour acheminer les produits en circuit court... Un des intérêts du PAT peut être de se saisir de ces questions et d'y trouver la réponse la plus adéquate ; qu'il s'agisse de soutenir des initiatives privées en la matière ou d'intervenir directement.

#### → **Une gouvernance en construction**

Le COPIL et le COTECH dédiés sont pour le moment destinés à la définition et la mise en œuvre du PAT. Ils sont donc un appui à la prise de décision des élus, qu'il s'agisse des Présidents d'intercommunalité ou plus largement des Maires (qui ont la compétence restauration collective pour les écoles par exemple). Ainsi, se pose la question de la gouvernance, à savoir de sa pérennité et de la forme qu'elle pourrait prendre à l'avenir. Toujours est-il que la multiplicité de décideurs indépendants peut rendre l'application des orientations du PAT plus complexe et moins uniforme.

#### → **Un déficit de communication**

Malgré un nombre important d'initiatives, qu'elles soient publiques, privées, localisées sur une seule commune ou étendues à l'ensemble du département, le PAT du Grand Bergeracois semble encore souffrir d'un manque de visibilité. En effet, si les acteurs que nous avons rencontrés considèrent que la majorité de la population n'est pas au courant du projet, il en va de même pour les acteurs du système alimentaire eux-mêmes. Les enquêtes menées auprès des agriculteurs

(maraîchage et hors maraîchage) et des acteurs intermédiaires montrent que le PAT du Grand Bergeracois est méconnu. Par exemple, le diagnostic réalisé auprès des acteurs intermédiaires<sup>46</sup> révèle que sur les 54 acteurs interrogés, 40 d'entre eux ne connaissaient pas le PAT du Grand Bergeracois. D'autre part, une autre enquête réalisée auprès des agriculteurs<sup>47</sup> fait état que près de 53 % des agriculteurs interrogés ne connaissaient pas le projet. Sur les 47% qui étaient au courant de son existence, près des deux tiers (62%) ne « pouvaient pas en dire plus ». Toutefois, il ressort que ces mêmes acteurs sont intéressés par la démarche et se disent prêts à y prendre part.

Il demeure que le projet n'est pas encore visible dans la presse quotidienne régionale et la presse spécialisée.

## 2.2. Les huit ambitions affichées du PAT du Grand Bergeracois peuvent se traduire par différentes pistes de travail sur le court et le long terme

### *2.2.a. Les huit axes de la Charte d'Ambition peuvent se décliner dans différentes pistes de travail*

Au regard des points forts et des limites de l'actuel système alimentaire du Grand Bergeracois, plusieurs pistes de travail sont à envisager pour concrétiser le PAT. Ces pistes d'actions déclinent les huit ambitions définies en décembre 2016.

#### **→ Assurer la souveraineté alimentaire du Grand Bergeracois**

Cette ambition doit se réaliser au travers du maintien de la capacité de production locale et de sa diversité afin d'offrir aux Bergeracois le choix quant à la provenance des denrées consommées. Cette production doit être écoulee en priorité dans les circuits locaux et de proximité. Le recours à des importations d'autres territoires ne doit intervenir que lorsque le potentiel de production local a été dépassé. Plusieurs pistes de travail sont à approfondir pour atteindre ce premier objectif :

- Préserver la diversité agronomique du territoire : les éléments de diagnostic démontrent une spécialisation en cours du Grand Bergeracois sur les grandes cultures et une faible part des cultures maraîchères et légumières dans le mix agricole. Il s'agit ici de réfléchir aux outils et moyens à disposition pour stabiliser la part des filières agronomiques en déclin. La filière maraîchage doit ainsi être accompagnée de manière approfondie pour viser la souveraineté alimentaire. Un besoin de 125 ha de terres cultivées en maraîchage a été évalué. Ce développement du maraîchage pourrait se faire notamment en allant au-delà de l'aide à l'installation des agriculteurs en maraîchage biologique existant actuellement (aide financière, parrainage, achat de terres). Une véritable politique d'attractivité territoriale portant sur la filière maraîchage biologique pourrait être imaginée allant de la communication envers les futurs agriculteurs biologiques (néo-ruraux, hors cadres familial,

---

<sup>46</sup> Source : M. Gojon (Bordeaux Sciences Agro) – Enquête acteurs intermédiaires PGB – 2017. Par acteur intermédiaire on entend : gérants de commerces spécialisés ou non, transformateurs, commerçants de bouche, restaurateurs privés...

<sup>47</sup> Source : Katie ALLEMAN, Marie GOJON et Julie LOMBION (Bordeaux sciences agro) – Quel potentiel agricole pour le PAT du PGB ?, Avril 2017

en reconversion) jusqu'à la structuration des débouchés locaux en passant par le soutien à la montée en compétence. Des outils de contractualisation avec des territoires alentours pourraient aussi être envisagés pour pallier les manques agronomiques du territoire.

- Faciliter les coopérations au sein des chaînes de valeur et favoriser les synergies locales : la structuration des filières locales demande d'améliorer la rencontre entre l'offre agricole et la demande locale. Par exemple, la restauration collective ne constitue un débouché que pour 27 % des producteurs. De manière générale, les coopérations locales sont moins développées que sur des territoires similaires selon le diagnostic de territoire établi par les services de la région Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs dispositifs de collaboration peuvent être envisagés au regard des spécificités du Grand Bergeracois. Des actions pilotes sur la transformation des denrées peuvent être approfondies comme sur le site de l'Escat. La structuration des filières agricoles locales passe aussi par la mise en relation de la restauration collective avec les producteurs locaux. Au regard du diagnostic, les acteurs de la restauration collective n'ont pas tous engagé une démarche ambitieuse d'approvisionnement local et biologique. Les initiatives restent encore isolées. Le PAT doit servir de levier pour les cantines pour atteindre les objectifs fixés par les récentes dispositions législatives. Au-delà des plateformes déjà existantes (Agrilocal 24, Manger Bio Périgord), le PAT doit être l'occasion de réfléchir à des dispositifs innovants de conventionnement entre restauration collective et producteurs afin de pérenniser des échanges qui connaissent aujourd'hui des difficultés (sur les quantités demandées, sur la saisonnalité, etc.). Les synergies entre acteurs de filières ou de métiers différents doivent aussi être approfondies. A cet égard, le PAT doit accompagner les réseaux existants (réseaux de cuisiniers, d'agriculteurs biologiques, etc.) et soutenir les partenariats émergents comme par exemple le futur laboratoire d'innovation territoriale de l'Interprofession des vins de Bergerac et Duras (IVBD).
- Rendre visible les actions existantes : le diagnostic de territoire montre un défaut de visibilité du PAT et des actions qu'il porte tant au niveau des élus du territoire, des agriculteurs que des citoyens. Certains acteurs souhaitent se faire connaître au travers du PAT. L'un des objectifs du PAT est ainsi de mieux mettre en valeur les actions entreprises par les acteurs locaux dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation. Par exemple, cette mise en visibilité pourra se faire par la constitution d'annuaires de producteurs locaux commercialisant en circuits de proximité ou encore par un travail de communication sur les associations de type AMAP.

#### → Renforcer l'accès à la qualité des produits pour tous

Cette ambition demande de concilier la recherche par le consommateur d'un produit qui soit bon pour la santé, goûté et commercialisé à un prix assurant une juste rémunération aux producteurs. Plusieurs leviers sont à mobiliser pour accroître l'accès aux meilleurs produits :

- Mobiliser la restauration collective : les acteurs ont mis en avant la nécessité d'accroître l'accès à une nourriture de qualité au travers de la restauration collective. La restauration

collective des plus jeunes et des seniors peut être mobilisée pour donner accès à des repas de qualité à un coût modéré. Au-delà d'une meilleure coopération entre agriculteurs locaux et cantines, le PAT doit servir de levier pour sensibiliser les acteurs publics et privés à l'approvisionnement local et biologique de leurs restaurants collectifs. Le PAT doit, à cet égard, concentrer les actions mises en place dans ce domaine par la région ou le département et soutenir les cantines locales dans la poursuite des objectifs d'approvisionnement fixés dans les lois récentes.

- Sensibiliser les publics fragiles au "bien manger local" : la précarité alimentaire, compte tenu des caractéristiques socio-économiques de la population présentées dans le diagnostic, est particulièrement accrue dans le Grand Bergeracois. Le PAT doit accompagner les habitants vers une alimentation durable entendue comme la consommation de produits alimentaires de bonne qualité nutritionnelle (issus de l'agriculture biologique et conventionnelle) et à faible impact environnemental. Cette évolution de la consommation peut entraîner des surcoûts pour les ménages alors que la tendance est à la réduction de la part de l'alimentation dans les dépenses des foyers. Toutefois, manger des produits biologiques ou locaux de qualité peut s'avérer être abordable si les habitants changent leurs pratiques de consommation. Au travers du PAT, les acteurs publics et les associations pourraient coopérer pour communiquer auprès des citoyens sur la consommation des produits de saison, la préparation de produits "faits maison" ou encore la conservation des denrées. Cette sensibilisation pourrait à la fois améliorer l'alimentation des moins aisés et créer une nouvelle demande pour les produits locaux. Les jardins partagés ainsi que le travail de sensibilisation dans les écoles, collèges et lycées sont aussi des dispositifs que le PAT pourrait étendre.

#### → **Préserver l'existant, réguler et mettre en valeur le foncier tout en favorisant l'installation**

La politique foncière actuelle dans le Grand Bergeracois pâtit d'un manque de coordination des initiatives. Le PAT pourrait être l'occasion d'une définition commune des dispositifs et des objectifs. Trois pistes d'actions pourraient être développées :

- Définir une politique foncière partagée et ambitieuse à l'échelle du Grand Bergeracois : l'analyse des documents d'urbanisme du Grand Bergeracois a mis en évidence qu'ils ne portaient pas les mêmes ambitions quant à la préservation du foncier agricole. Le PAT pourrait conduire les quatre intercommunalités à définir ensemble une politique harmonisée. La politique foncière du Grand Bergeracois, au-delà des objectifs de préservation des sols agricoles fixés dans les documents d'urbanisme, pourrait être approfondie par une politique globale d'achats de terres arables. Une meilleure coordination pourrait être réalisée entre les acteurs publics et privés qui développent déjà une politique d'achat de foncier. Une programmation des achats et un usage renforcé des outils de veille foncière pourraient être étudiés, en lien avec les opérateurs publics (SAFER) et privés (Terre de Liens).

- Faciliter les démarches des agriculteurs vis-à-vis des services d'urbanisme : au regard des témoignages des acteurs locaux de l'urbanisme, il apparaît que les règles nationales et les documents d'urbanisme actuels peuvent limiter la diversification des activités des agriculteurs et freiner la transmission. Le PAT pourrait permettre d'approfondir les allègements de normes créés par les lois récentes (ex : loi ELAN) et de partager les bonnes pratiques.
- Faciliter la transmission et l'installation : le secteur agricole du Grand Bergeracois connaît un vieillissement de sa population active et des difficultés pour les agriculteurs quant à la transmission de leurs exploitations. Les friches agricoles tendent ainsi à se multiplier sur le territoire. Pour autant, à l'étude, il apparaît que le territoire peut se fonder sur des points forts tels que son attractivité pour les néo-ruraux ou les initiatives déjà existantes en matière de transmission pour augmenter les flux de reprises d'exploitations. La politique d'achats de terres arables menée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise notamment est un dispositif utile pour aider à la transmission et éviter la constitution de friches. Toutefois, d'autres dispositifs pourraient être imaginés comme un accompagnement individualisé des revendeurs ou la création de référents accompagnant les acheteurs. Le PAT doit ainsi œuvrer à augmenter le flux de reprises d'exploitation dans le Grand Bergeracois.

#### → **Lutter contre le gaspillage alimentaire**

Le gaspillage alimentaire, tel qu'évalué sur le territoire du Grand Bergeracois (actuellement, sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, les déchets alimentaires représentent 30 % du poids des déchets des « poubelles noires »), doit être réduit pour atteindre les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Cette ambition implique de travailler avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, notamment en matière de sensibilisation. Le PAT viserait à développer des outils de partage des bonnes pratiques inspirant les différents acteurs. En outre, le PAT devrait améliorer les échanges entre les acteurs des filières pour limiter les pertes de denrées comestibles. Par exemple, des associations caritatives pourraient être impliquées dans le PAT pour développer le don de produits non consommés.

#### → **Maintenir et développer un tissu économique local durable, créateur de valeur ajoutée et d'emploi**

Cette ambition suppose de poursuivre plusieurs objectifs. Le PAT doit aider à mieux rémunérer les agriculteurs et à créer un système agro-alimentaire local porteur d'emplois. Le PAT doit aussi être un levier pour saisir les opportunités économiques créées par la transition écologique. Plusieurs pistes d'action sont à travailler :

- Soutenir la valorisation des produits agricoles : les agriculteurs du territoire mettent en avant des difficultés pour valoriser leurs productions. La restauration collective comme les grandes et moyennes surfaces ne semblent pas être des débouchés assez rémunérateurs. Le PAT doit œuvrer à développer des modes de commercialisation plus rémunérateurs, notamment en

circuit court et de proximité. Le partage de bonnes pratiques en matière de valorisation doit aussi être étendu sur le territoire, notamment entre le secteur viticole et les autres filières. De plus, la valorisation des appellations et sigles de qualité qui sont répandus dans le Grand Bergeracois pourrait être portée par le PAT.

- Accompagner la diversification des activités des agriculteurs, notamment dans l'économie verte : les échanges menés avec les agriculteurs et les acteurs publics de l'urbanisme ont fait émergé des difficultés juridiques et économiques quant à la diversification des activités des agriculteurs. Le PAT pourrait, par exemple, construire des passerelles entre secteur du tourisme et secteur agricole. Les freins à cette diversification doivent être étudiés. En outre, le PAT peut faciliter la création d'activités dans le champ de l'économie verte. Des projets de plateforme de compostage, de méthanisation des déchets agricoles pourraient être étudiés afin de développer l'économie circulaire dans le Grand Bergeracois.
- Accroître l'emploi dans le secteur agroalimentaire local : pour améliorer l'emploi local, il peut être envisagé de travailler sur des outils pour stabiliser l'activité des acteurs intermédiaires tels que les abattoirs ou les ateliers de découpe. L'implication accrue des circuits de distribution locaux (commerçants, boutiques de producteurs) dans le PAT peut aussi contribuer à augmenter le taux d'emploi. Augmenter l'activité économique locale pourrait se faire au travers de synergies entre le PAT et des actions de type "cœur de ville" ou par le développement d'une monnaie locale.

→ **Participer à la sécurité alimentaire des territoires voisins** suppose de contribuer à l'approvisionnement des territoires alentours. Cela nécessite de :

- Soutenir les points forts du Grand Bergeracois : les indices et les signes de qualité ainsi que les appellations d'origine contrôlées doivent être mis en valeur comme des avantages comparatifs du Grand Bergeracois. Le PAT du Grand Bergeracois pourrait aussi contribuer à renforcer certains atouts du territoire comme par exemple l'orientation biologique de la viticulture. Les exportations de produits locaux constituent à cet égard un moyen pour renforcer le revenu des agriculteurs locaux conformément à la charte d'ambitions. L'appellation « Grand Vin de Périgord » réunissant treize appellations pourrait ainsi être portée par le PAT.
- Créer des partenariats entre le Bergeracois et les territoires limitrophes : ces partenariats pourraient être définis entre acteurs publics, notamment avec Bordeaux Métropole. Des partenariats inter-territoriaux entre acteurs privés (producteurs-distributeur, producteurs-transformateurs) pourraient aussi être initiés au travers du PAT.

→ **Devenir un territoire novateur en matière de politiques alimentaire et environnementale**

Les pistes de travail relatives à cette ambition portent notamment sur l'accompagnement de la transition agroécologique des exploitations agricoles en portant des projets d'innovation sur

différentes thématiques telles que l'usage des intrants ou la robotisation. Une politique alimentaire innovante réside dans la définition d'un PAT qui implique les citoyens et l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Les innovations, techniques et institutionnelles, doivent pouvoir être transposées dans d'autres territoires. D'autre part, le PAT pourrait profiter du dispositif étatique « Territoires d'innovation de grande ambition » dont la Région Nouvelle Aquitaine est lauréate pour élaborer un projet collectif autour de la viticulture durable et la sortie des pesticides. Ce projet, qui associe l'IVBD, serait une opportunité pour le territoire, et notamment en termes d'innovation.

Avec une consommation annuelle d'énergie de près de 78 GWh, l'agriculture représente près de 3% des quelques 2600 GWh que consomme le territoire du Grand Bergeracois, derrière les secteurs résidentiel (34%), industriel (28%), des transports (23%) et du tertiaire (12%). L'énergie consommée par le secteur agricole est issue de produits pétroliers de façon prépondérante.<sup>48</sup> En termes de bilan carbone, l'agriculture est à l'origine de près de 160 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub> / eq) d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES), soit près de 16% du total, derrière les transports (18%), mais devant le secteur résidentiel (15%). Ces émissions ont pour principale source l'élevage (65%), suivi des cultures (20%), et de la consommation d'énergie (15%).<sup>49</sup> Déclinant les objectifs nationaux de la LTECV de 2015 et ceux Bergeracois 2030 (-43% d'émissions de GES entre 2016 et 2030), l'ambition 16 du PCAET de « développer une production agricole et viticole locale à faible impact environnemental » assigne à l'agriculture bergeracoise un objectif de réduction d'émissions de GES de 1500 tonnes CO<sub>2</sub>e / an.

#### → Favoriser l'adhésion la plus large des citoyens à la démarche

Les échanges avec les acteurs locaux ont montré la nécessité de travailler sur une gouvernance pérenne du PAT et à une clarification des tâches de chacun. Le comité de pilotage et le comité technique actuels pourraient être à terme remplacés par un conseil alimentaire territorial. Il s'agit de réfléchir à la composition, aux compétences ainsi qu'au règlement interne de ce conseil de gouvernance. Une attention particulière devra être accordée à l'articulation entre les compétences de ce conseil et le pouvoir décisionnel des élus. L'implication des citoyens et des experts dans ce conseil, et plus largement dans la gouvernance alimentaire locale, doit aussi être approfondie.

#### *2.2.b. Le PAT du Grand Bergeracois permet différents niveaux d'intervention publique et différentes temporalités*

La démarche inscrite dans la loi qui consiste pour une collectivité territoriale à s'engager dans un PAT, si elle paraît claire en termes d'objectifs, reste floue en termes d'actions.

---

<sup>48</sup> Sycoteb, 2018, Plan Climat Air Energie Territorial, Diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie

<sup>49</sup> Sycoteb, 2018, Plan Climat Air Energie Territorial, Diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie

Les dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives aux projets alimentaires territoriaux<sup>50</sup> sont très claires sur la nécessité de consolider les filières territorialisées, lutter contre le gaspillage alimentaire et développer les circuits courts. En revanche, le code est peu disert sur le contenu des actions que peuvent mener les collectivités : elles “peuvent mobiliser des fonds publics et privés” et “peuvent également générer leurs propres ressources”<sup>51</sup>.

Sous réserve du respect des règles d'intervention économique des collectivités, c'est une importante marge de manœuvre qui est ainsi laissée aux acteurs locaux pour intervenir dans la filière agro-alimentaire, secteur particulièrement sensible au regard des besoins fondamentaux auxquels il entend répondre (assurer l'accès à l'alimentation pour tous) et des liens qu'il tisse avec les domaines notamment de la santé et de l'environnement qui portent de plus en plus d'exigences en termes de qualité.

La Députée Brigitte Allain ne dit pas autre chose dans son rapport sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles<sup>52</sup>:

“Votre rapporteure est en effet convaincue qu'il faut laisser une grande latitude aux acteurs locaux pour organiser leur stratégie alimentaire territoriale.

Cependant, pour que cette orientation nouvelle et ambitieuse revête une dimension politique nationale, les projets alimentaires territoriaux doivent être déclinés à tous les échelons du territoire. De cette volonté politique partagée dépendra le niveau d'engagement territorial pour la mobilisation du foncier, la réorientation plus diversifiée des filières agricoles et enfin l'inscription dans les programmes d'investissement des outils de transformation, tels que les abattoirs, salles de découpe collective ou légumerie (pour une première transformation pour la restauration collective notamment).”

Une fois le diagnostic établi, le PAT doit en effet poser cette question : quel niveau d'intervention publique ? Quel niveau d'engagement territorial ? Ce débat est d'autant plus nécessaire que le niveau des dépenses publiques est amené à être encadré et que l'intervention des collectivités territoriales en matière économique va tendre logiquement vers les mesures présentant le meilleur rapport coût-efficacité.

Pour faciliter cette réflexion, il est proposé de recenser les différents types d'actions qui peuvent être menées par un EPCI dans le cadre d'un PAT et de les appréhender en fonction de critères qui pourraient influencer sur la prise de décision.

---

<sup>50</sup> Articles L1 III et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime

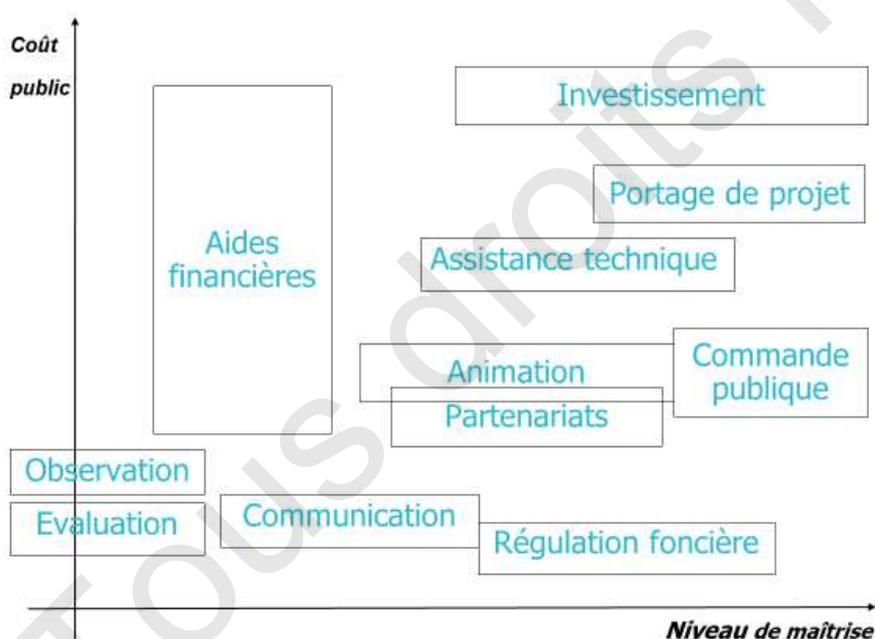
<sup>51</sup> Article L.111-2-2 alinéa 4

<sup>52</sup> Brigitte Allain, *Rapport d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles*, 7 juillet 2015, page 52

Le coût tout d'abord : il faut ici comprendre l'ensemble des coûts que l'action peut générer pour l'EPCI (coût public), tant en investissement (coût d'acquisition, travaux) qu'en fonctionnement (coûts induits en personnel, en maintenance ou en entretien).

Il a été ensuite jugé intéressant de croiser le critère coût avec un second critère : le niveau de maîtrise du projet par l'EPCI: l'action en elle-même permet-elle d'informer, d'inviter, d'inciter, d'orienter ou d'imposer ? La maîtrise du projet est un critère interne à l'administration, à distinguer de l'impact de l'action publique sur le secteur économique qui préjuge de l'efficacité de la mesure et de sa capacité incitative, difficile à évaluer en amont.

Cette approche originale, source de nombreux échanges au sein de l'équipe de travail, doit ouvrir avant tout un débat. Bien sûr, le graphique est une proposition et non une affirmation. Il ne reflète aucune vérité absolue. Il illustre un champ des possibles entre une approche interventionniste, avec un appui soutenu à la filière (assistance technique, investissement et portage de projets) et une approche plus distanciée, plus subtile, tournée vers l'animation, le subventionnement et la communication.



Il est proposé d'expliciter le présent tableau en justifiant les choix d'emplacement qui sont proposés pour chaque type d'actions :

- **Aides financières** : les aides financières regroupent toutes les formes de subventions en nature ou en numéraire qui pourraient être versées aux acteurs de la filière pour faciliter leur activité, la développer, la maintenir, etc. Le positionnement de ce type d'action sur le graphique illustre la différence entre niveau d'engagement et impact. Le niveau

d'engagement ici est considéré comme faible en considérant que subventionner une activité ne permet pas d'imposer des méthodes de gestion ou une stratégie à la structure subventionnée. En résonnant en termes d'impact, il en est autrement : la Politique agricole commune (PAC) a toujours su orienter et influencer la production agricole.

- Investissement : il a été choisi d'identifier une action "investissement" pour évoquer l'ensemble des dépenses publiques d'investissement autres que subventions qui peuvent être décidées en appui d'un projet : acquisition de terrains, de mobilier, travaux de construction, dépenses d'équipement. Bien que certains investissements soient de faible montant, il est proposé de positionner cette action comme la plus coûteuse pour les coûts qu'elle est susceptible d'induire en fonctionnement. En termes de niveau d'engagement, il est fort dès lors que les dépenses d'investissement ont souvent pour effet de rendre la collectivité propriétaire et lui confèrent ainsi des pouvoirs accrus sur le bien acquis. En revanche, l'impact de la mesure dépendra de la qualité de l'investissement et de sa valorisation. Le site de l'Escat entre dans cette catégorie.
- Portage de projet : cette action suit généralement un investissement mais cela n'est pas automatique. Si l'on prend pour exemple le site de l'Escat, le choix du mode de gestion conduira soit à un portage de projet par la Communauté d'agglomération (qui pourrait cumuler aménagement du site, mise en location, mise à disposition de matériel et animation) soit à une délégation de gestion qui amoindrira la maîtrise de la collectivité sur la gestion du site. Le portage de projet implique des coûts (travaux d'aménagement, personnel) mais permet à la collectivité de garder la main, d'où un niveau d'engagement considéré comme élevé.
- Assistance technique : dans le cas d'un PAT, l'assistance pourrait prendre la forme d'un service en interne chargé d'apporter aux acteurs de la filière une assistance dans différents domaines : installation, achat de foncier, réponse aux marchés publics, contractualisation avec les GMS, reconversion, demande de subventions etc. Le champ des possibles est vaste et le coût correspondra au nombre d'ETP dédiés à cette mission. Le niveau d'engagement est ici jugé intéressant dans le sens où cette démarche permet d'influer sensiblement sur la stratégie des acteurs.
- Commande publique : la commande publique se retrouve bien sûr dans plusieurs actions (investissement, animation, portage de projet) mais il a été choisi de la présenter comme une action à part entière au titre de la restauration collective. Comme évoqué précédemment, la commande publique constitue ici un levier d'action intéressant tant dans sa capacité à mobiliser la production locale que dans l'effet d'entraînement qu'elle est susceptible de générer. Le coût a été jugé raisonnable et le niveau d'engagement fort avec la possibilité de définir des objectifs d'approvisionnement bio et local qui dépassent les obligations légales.
- Partenariats : la catégorie partenariats permet d'intégrer dans les actions toutes les démarches portées en coopération avec une autre entité soit pour clarifier la répartition des

rôles (conseil régional ou départemental) soit pour responsabiliser un acteur local public ou privé (tel est le cas des conventions passées avec la Chambre d'agriculture et l'association Agrobio Périgord pour la réalisation d'éléments de diagnostic). Le coût peut dépendre mais est généralement modéré dès lors qu'il ne s'agit pas de déléguer la gestion mais bien de mobiliser les acteurs. Le niveau d'engagement quant à lui dépendra de la relation établie avec chaque partenaire, permettant ou non d'influer une dynamique et en contrôler l'exécution.

- Animation : l'action d'animation méritait d'être traitée à part entière pour notre sujet. Structurer une filière économique implique en effet un travail important d'animation du réseau des acteurs de la filière : coordination, mise en relation, réunions, transmission des informations, identification des problèmes etc. L'animation, relativement peu coûteuse (sujet à débattre sans doute), peut présenter un niveau d'engagement intéressant pour la collectivité sous réserve que le personnel dédié soit formé, suivi et appuyé.
- Évaluation : l'évaluation s'entend dans son sens le plus actuel qui consiste à instaurer dans le projet un système de prise en compte des effets des mesures prises sur la filière, au regard des objectifs fixés initialement. L'évaluation vise à affiner le dispositif au fur et à mesure vers plus d'efficacité et d'efficience. L'évaluation est généralement une charge supplémentaire des agents dédiés à la mission et en ce sens, son coût est relatif (ou indirect). L'intérêt de mener une évaluation ne se mesure pas par le niveau d'engagement, ce qui explique son positionnement dans le graphique. L'évaluation a logiquement un effet indirect sur l'efficacité/efficience des mesures prises.
- Observation : mettre en place un observatoire du secteur économique cible permet de récolter des données du territoire susceptibles d'orienter les choix politiques et d'affiner le projet. L'observation porte par définition un œil extérieur sur le fonctionnement de la filière. En cela, sa valeur ajoutée ne s'apprécie pas en niveau d'engagement. Son coût, tout comme l'évaluation, est faible si la mission est confiée aux agents dédiés au projet.
- Communication : la communication concerne l'ensemble des actions déployées pour faire connaître le projet sur le territoire : articles de presse, site internet, radio, actions de sensibilisation, etc. Cette mission, indispensable à la structuration des circuits courts, peut se faire à coût raisonnable. La communication est indispensable à tout projet, et son emplacement dans le graphique – faible niveau d'engagement – n'est pas représentatif de son importance.
- Régulation foncière : par régulation foncière, il faut entendre l'action des collectivités dans le domaine de l'urbanisme et en matière foncière. D'ordre réglementaire, les mesures qui tendent à protéger les sols agricoles, à les préempter pour faciliter l'installation d'agriculteurs ou éviter leur accaparement présentent un niveau d'engagement important. Elles organisent l'activité économique sur le territoire et régulent la répartition du foncier et ce, pour un coût estimé faible. En effet, entrant dans les missions traditionnelles des collectivités, la régulation foncière ne devrait pas générer de surcoût.

L'approche peut aussi évoluer dans le temps du projet, en fonction des ressources et des besoins. Le PAT doit permettre de distinguer parmi les actions à mener leur ordre de priorité, leur faisabilité et leur délai de réalisation. Ce tableau à trois entrées permettra d'établir une programmation des actions dans le temps avec :

- celles pouvant être mises en œuvre immédiatement (quelques mois - 1 an) ;
- celles demandant quelques années de maturation ou de préparation de mise en œuvre ;
- ainsi que les enjeux et l'orientation à long terme du système alimentaire territorial du Grand Bergeracois.

Sur la question de savoir s'il était pertinent de concevoir un PAT à géographie variable selon l'implication de chaque périmètre intercommunal, le COPIL s'est déclaré au contraire favorable à un projet englobant l'ensemble du territoire du Grand Bergeracois en envisageant, le cas échéant, de territorialiser certaines actions.

\*

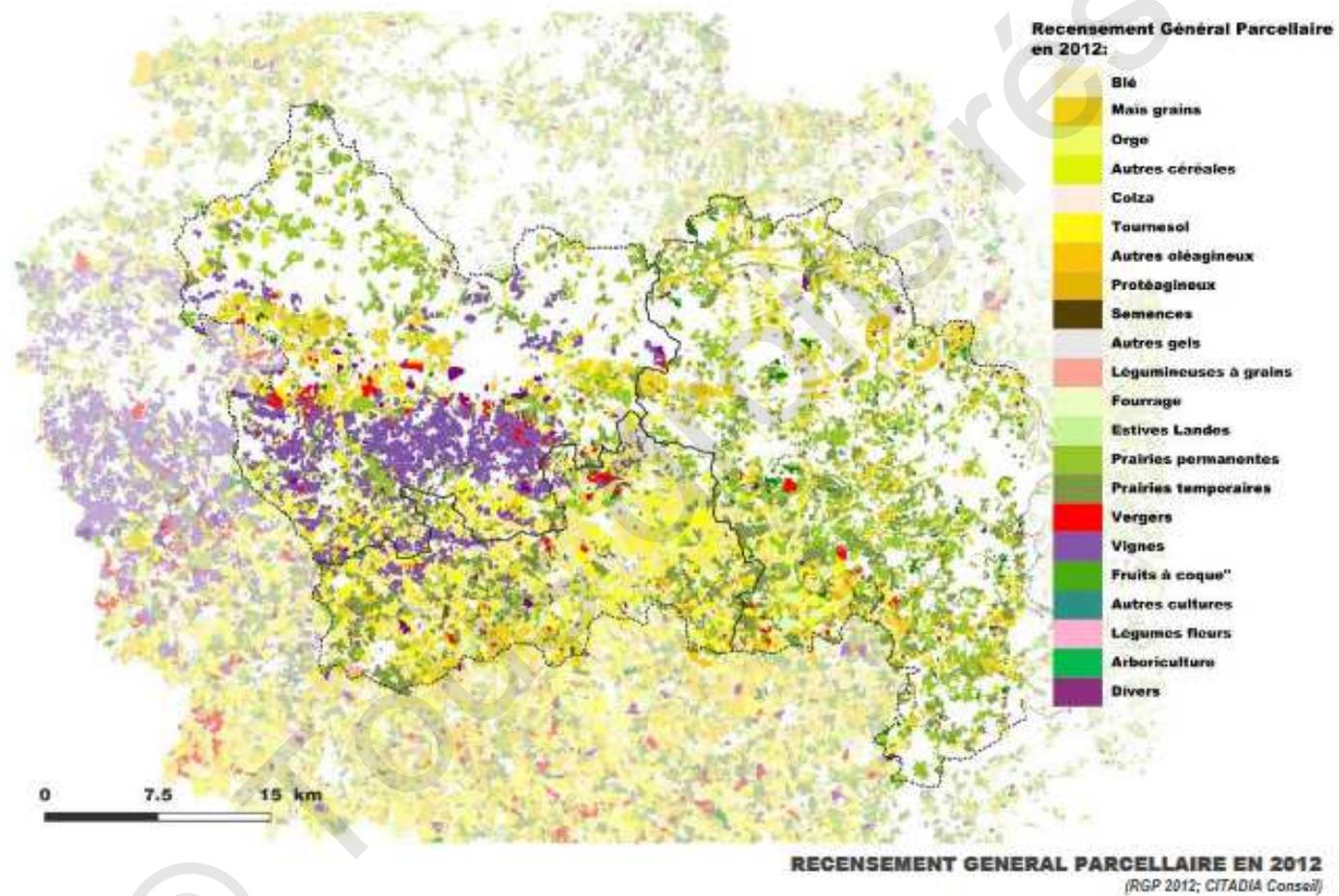
\*

\*

## Annexes

### Recensement général parcellaire du Grand Bergeracois

Source : Projet de SCOT Bergeracois V5, 2017, Diagnostic Territorial (Données : RGP 2012)



**Répartition de la surface agricole par filières**

Source : DRAAF de Nouvelle Aquitaine, SRIET, RA 2010, Fiche Territoriale du Bergeracois

Orientation technico-économique	Part de la SAU			SAU (en hectares)
	2000	2010	Variation	2010
Viticulture	28,7 %	27,5 %	-1,2	19 208
Polyculture, polyélevage	25,8 %	18,4 %	-7,4	12 841
Céréales, oléagineux, protéagineux	11,9 %	17,4 %	5,5	12 151
Bovins lait	10,4 %	9,9 %	-0,6	6 885
Bovins viande	6,3 %	7,6 %	1,3	5 306
Fruits et autres cultures permanentes	4,2 %	5,1 %	0,9	3 567
Elevages hors sol	4,2 %	4,7 %	0,5	3 283
Ovins et caprins	2,5 %	3,1 %	0,5	2 147
Autres grandes cultures	2,1 %	2,2 %	0,1	1 546
Autres herbivores	1,2 %	1,4 %	0,2	969
Bovins mixte	0,7 %	1,0 %	0,3	713
Horticulture	0,9 %	0,9 %	0,1	646
Maraîchage	0,9 %	0,5 %	-0,4	375

**Statistiques générales agricoles sur le Grand Bergeracois**

Source : DRAAF de Nouvelle Aquitaine, SRIET, RA 2010, Fiche Territoriale du Bergeracois

	Exploitations agricoles			Surface agricole utilisée (hectares)		
	2000	2010	Variation	2000	2010	Variation
France	698 535	514 694	-26 %	27 996 883	27 087 794	-3 %
Dordogne	11 647	8 683	-25 %	333 438	309 682	-7 %
Grand Bergeracois	2 670	2 017	-24 %	76 365	69 858	-9 %
Part PGB Dordogne /	23 %	23 %		23 %	23 %	

	Production brute standard (millions d'euros)			UTA (unités de travail agricole)		
	2000	2010	Variation	2000	2010	Variation
France	54 864	52 084	-5 %	1 000 833	785 564	-22 %
Dordogne	666	585	-12 %	16 444	11 854	-28 %
Grand Bergeracois	271	225	-17 %	4 762	3 796	-20 %
Part PGB Dordogne /	41 %	39 %		29 %	32 %	

**Zooms sur le Mind Mapping**

**1) Foncier:**



**2) Restauration collective**



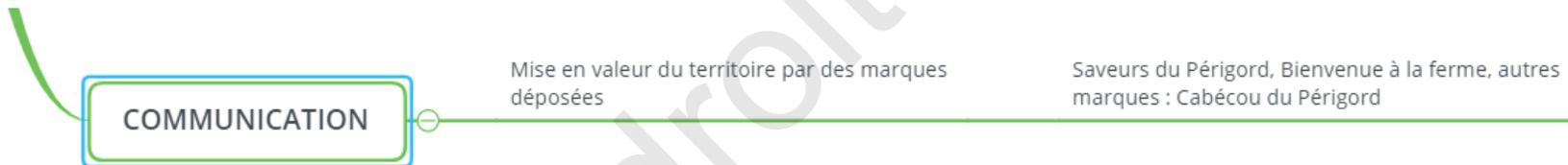
© Tous droits réservés

3)

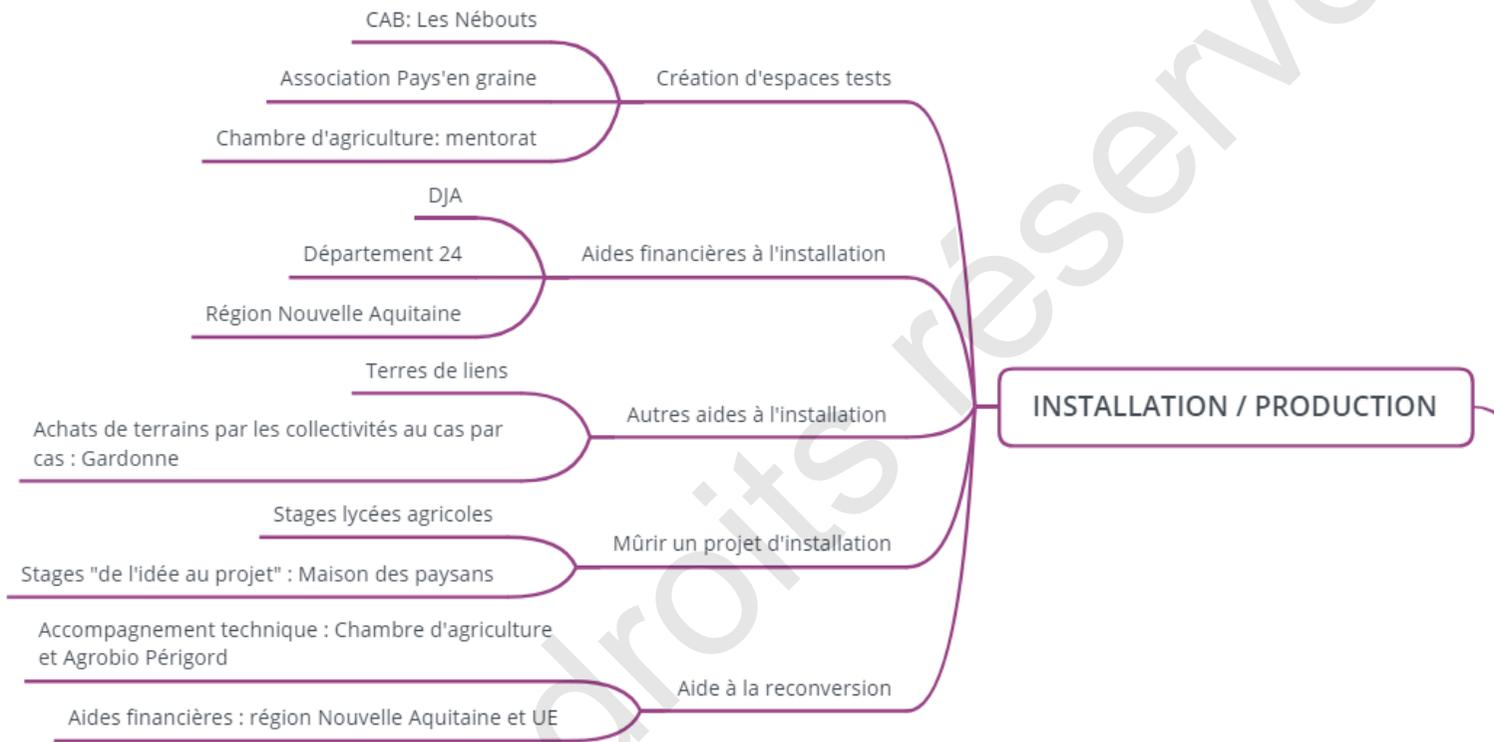
**Transformation/distribution**



4) Communication



## 5) Installation / production



© Tous droits réservés

## 6) Sensibilisation



© Tous droits réservés

**Tableau de recensement des actions liées au PAT**

Chaque action est détaillée selon :

- Son objet ;
- Son périmètre géographique ;
- Sa gouvernance ;
- Sa réalité opérationnelle ;
- Les réflexions en cours pour l'améliorer ;
- Les problématiques qu'elle soulève éventuellement.

Il peut arriver que, pour certaines actions, nous n'ayons pas suffisamment d'éléments pour compléter l'ensemble de ces items. De plus, il s'est avéré difficile, pour des grands types d'intervention, (lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation au bien manger, paniers...) de recenser l'ensemble des initiatives du territoire, tant il n'existe pas de porteur de projet pilote et/ou unique.

Sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité, ce tableau permet d'ores et déjà d'identifier des points saillants du territoire, et par extension, du PAT, dont il sera fait état dans un second point.

FORMATION / AIDES A L'INSTALLATION DE TOUTES NATURES / PRODUCTION / FONCIER

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVEES
CREATION D'ESPACES TESTS AGRICOLES					
Pôle au lieu-dit « Nebouts » à Prigonrieux: espace test d'installation agricole biologique ayant vocation à trouver ses débouchés dans la restauration collective	Prigonrieux (CAB)	<p>-CAB propriétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passation de conventions d'occupation précaire</li> <li>• Achat de matériel - création d'une CUMA</li> </ul> <p>-Agriculteur bio animateur et formateur (installation durable)</p> <p>-Agrobio Périgord (animation et gestion du site)</p> <p>-Questions de culture (position autonome)</p> <p>-Agriculteurs en espace test</p>	Projet lancé et opérationnel	Reste une installation possible sur une parcelle de 3ha	Accompagnement à l'installation des agriculteurs après la fin du test

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOUVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVEES
<p><u>Association Pays'en graine</u></p> <p><u>Deux types d'espaces test :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Espaces test de passage (formation et départ nécessaire à la fin de la formation): nécessite un agriculteur installé pour pérenniser le site. Matériel est acheté par le permanent (et mutualisé via CUMA) Le permanent n'est pas un formateur.</li> <li>-Des installés ont de la surface en trop et la mettent à disposition (facilite l'installation future via rachat / association avec le "mentor")</li> </ul> <p>&gt;&gt; Personnes choisies: bénéf BPREA et 1 an de pratique</p>	<p>Travail sur l'ensemble de la Dordogne</p>	<p>Portage par les adhérents actifs de l'association, qui apporte un soutien comptable, technique et professionnel aux agriculteurs en espace test</p>	<p>-Action est opérationnelle avec 22 espaces tests à l'AG de juin 2018 et 5 agriculteurs installés de manière pérenne en 2017</p>	<p>-Cherche à financer ½ poste</p>	<p>-</p>

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVEES
<u>Chambre d'agriculture</u> : facilitation de la mise en relation entre des candidats à l'installation et des producteurs installés, en vue d'un rachat / association suite à l'installation en espace test sur l'exploitation	Ensemble de la Dordogne	-Chambre met en relation -Gestion de la relation s'organise librement			
<b>AIDES FINANCIERES A L'INSTALLATION</b>					
<u>Dotation jeune agriculteur</u> -Avoir une formation agricole, porter un projet économiquement viable	Périmètre national	-Crédits Etat et FEADER -Région autorité de gestion			
<u>Aides départementales</u> : aides en complément des aides régionales, pour des projets inférieurs à 10000€.	Ensemble du Département 24	-Département autonome dans les critères choisis pour attribuer des subventions			-Pérennité de l'action avec fin de l'accord régional en 2021. -DPT investit massivement dans l'agriculture (2M€ annuels en I): quelle pérennité?

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVEES
<u>Aides région Nouvelle Aquitaine</u> : Appels à projets Aides financières	Ensemble des agriculteurs de la Région Nouvelle Aquitaine	-Région autonome dans la définition des critères d'attribution de subventions // détermination des lauréats des appels à projets	-Accompagnement à la pré-installation (aide financière) -Appel à projet Accompagnement à l'installation et à la transmission -Appel à projet aide à l'investissement dans la culture maraîchère -Appel à projet investissement dans des serres et équipements à destination du maraîchage		-Pérennité des appels à projets et dispositifs d'aides -Part d'agriculteurs du PGB en bénéficiant ?
<b>AUTRES AIDES A L'INSTALLATION</b>					
Pays' en graine	Association nationale	Association loi 1901	Action opérationnelle et pérenne		
<u>Commune de Faux</u> : Achat d'un terrain de 4 ha afin d'installer des jeunes agriculteurs en production maraîchère - serres photovoltaïques	Faux - CC PSP	-Initiative publique -Aide de la chambre d'agriculture		Action en cours de mise en œuvre	

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVEES
(débouchés en circuits courts et restauration collective)					
<u>Projet de Gardonne</u> : achat d'un terrain de 7ha par la CAB , pour y installer un agriculteur (1 <sup>ère</sup> installation ou diversification) > maraîchage bio , débouchés : restauration collective (pas uniquement)	CAB	-Achat par la CAB et mise à disposition du terrain -Agriculteur en installation pérenne -Gestion par la chambre d'agriculture		Recherche d'un agriculteur	
<b>ACCOMPAGNER A MURIR UN PROJET D'INSTALLATION</b>					
- <u>Maison des paysans et lycées agricoles</u> : stages « de l'idée au projet »	Dordogne	-Initiatives privées et publiques distinctes	Actions opérationnelles		-Coordination des acteurs ?
<b>AIDES A LA RECONVERSION / AMELIORATION EXPLOITATIONS</b>					
- <u>Agrobio Périgord et Chambre d'agriculture</u> : Accompagner techniquement les agriculteurs dans leurs projets de reconversion	Dordogne	-Agrobio Périgord -Chambre d'agriculture			-Coordination des acteurs ?
- <u>Aides région Nouvelle Aquitaine</u> : Subventions / appels à projets	Agriculteurs Nouvelle Aquitaine	-Région décide de ses propres critères	-Appel à projets « mise en place d'une stratégie qualité » -Appel à projets « Promotion des SIQO »		-Pérennité des dispositifs ? -Part des agriculteurs de Dordogne et a fortiori du PGB en bénéficiant ?

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVEES
			-Aide à l'obtention d'une certification environnementale pour les exploitations		
- <u>Aides UE</u>	Agriculteurs Nouvelle Aquitaine	-FEADER -Région autorité de gestion	-Aide à la diversification en agritourisme -Appel à projet « investissement pour la transformation et commercialisation des produits agricoles »		-Avenir de la Politique agricole commune ? -
<b>AIDE A L'ACQUISITION DE FONCIER</b>					
Aide départementale aux communes pour l'acquisition de foncier	Communes de Dordogne	-Département paie les frais de dossier demandés par la SAFER -La SAFER gèle le foncier pendant 3 ans, le temps que la commune formalise un projet	Action opérationnelle		
<b>PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU FONCIER AGRICOLE</b>					
-Outil Vigifoncier : stockage des données de notifications d'aliénations.	Dordogne	-Vigifoncier tenu par la SAFER -Rachat par le Département dans le			

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOUVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVEES
-Outil Géovisu : envoi aux mairies / intercommunalités d'une alerte en cas d'aliénation d'un terrain sur leur périmètre – dans le cadre de l'aide technique départementale		but de mieux partager les informations			
SyCoteB : révision des documents d'urbanisme en faveur de la préservation du foncier agricole	Périmètre CAB ; CC PSP et CC BDP. La CC MMG ne fait pas partie du périmètre	-SyCoteB commun à CAB, CC PSP et CCBDP et objectifs stricts pour diminuer l'artificialisation des sols et préserver le foncier	-Projet de SCOT arrêté en décembre 2018 > enquête publique puis vote	-Adoption des PLUi	-CC MMG n'est pas dans le périmètre (adoption de son PLUi à valeur de SCOT en septembre 2018)
Hiérarchiser le foncier agricole en fonction de leur valeur agronomique				-En réflexion	

TRANSFORMATION – STOCKAGE – DISTRIBUTION

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
CONNAITRE LES BESOINS ET RENFORCER LES OUTILS DE TRANSFORMATION					
Réflexion sur le projet <u>l'Escat</u> : légumerie et conserverie	Bergerac – CAB	-CAB est propriétaire des lieux -Binôme de conserveurs intéressés -Association Questions de culture également -Société de transports CLAS		-Propositions de modèles juridiques pour la structure de l'Escat	
Réflexions sur les ateliers de découpe : CCPSP	Actuel atelier de découpe sur le territoire CC PSP à Plaisance. Occupé majoritairement par une entreprise privée.	-CC PSP		-Lancement d'une étude par la CC PSP pour reprise de l'atelier existant sur le territoire ou ouverture d'un nouveau	

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOUVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
Questions de culture	Action dans le Bergeracois	-Association	Travaille à la réinsertion par les métiers agricoles : disposent de terrain et d'une légumerie		
Agrobio Périgord: Inciter au stockage et à la transformation sur site	Dordogne	-Agrobio Périgord en partenariat avec les producteurs intéressés	Montage de dossiers de demandes de financement pour investir dans des infrastructures de stockage et distribution		-Difficile de connaître précisément le nombre de producteurs qui transforment sur site
Mieux connaître les besoins des producteurs / acteurs intermédiaires / distributeurs ...				Demandes dans ce sens par les producteurs et acteurs intermédiaires interrogés dans le cadre des enquêtes menées par BDX SCIENCES AGRO >> Pas d'action concrète et systématique de répertoire / rencontres entre les différents maillons de la chaîne	

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOUVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
<p><u>Manger bio</u>  <u>Périgord</u> :                      Plateforme logisitique de mise en lien entre les producteurs et la restauration collective sur le Périgord</p>	<p>Dordogne</p>	<p>-Association                      -Partenariat avec l'entreprise de transport CLAS</p>	<p>Formalisation:                      1. Appel et commande de la restau co à MBP                      2. Appel et commande d'MBP aux producteurs (une trentaine)                      3. Livraison des producteurs aux points de stockage                      4. Préparation des palettes par MBP                      5) Livraison de produits bruts par CLAS                       &gt;&gt; prix garantis annuellement pour les producteurs</p>	<p>-1er janvier contractualisation relative à un engagement sur un volume des producteurs                       -Travail avec la restauration privée                       -Faire éventuellement de l'Escat un second point de stockage et d'envoi                       -Création de points de collecte de maximum 25 KM par producteur</p>	

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOUVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
Distribution des produits conventionnels en circuit court	Dordogne	-Réflexion lancée par le Conseil Départemental suite à la fermeture de Mangeons 24			<ul style="list-style-type: none"> <li>-Déterminer le type de transport à mettre en place</li> <li>-Une seule entreprise de transport généraliste sur le territoire du PGB (CLAS)</li> </ul>
PERMETTRE LA RENCONTRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE					
Connaissance de l'offre en producteurs / produits locaux			-Plateforme Agrilocal permet d'accéder aux coordonnées des producteurs pour passer en direct		-Plateforme Agrilocal ne permet pas le recensement exhaustif

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
Connaissance des contraintes de chaque type d'acteur				-Etude en cours de la Chambre d'agriculture sur les opérateurs économiques, destinée à connaître leurs contraintes.	-Nécessité de connaître mieux : les acteurs intermédiaires et notamment l'industrie agroalimentaire
Organisation de conventions d'affaires					
Développement des circuits courts	On retrouve ce type de circuits de commercialisation sur l'ensemble du territoire du PGB	-Paniers (5) dont Association les paniers bio des deux rives (exemple) -AMAP (5) -Magasin de producteurs (5) -Drive fermier (1) -La ruche qui dit oui (3) -Marchés de producteurs -...	-Agrobio: favorise le recours au circuit court -Chambre d'agriculture: modèle de développement à 1/3 restauration collective; 1/3 GMS; 1/3 circuit court		
		Halles couvertes de Bergerac - gestion municipale		Réflexion sr une restauration / modernisation et ouverture sur l'extérieur en cours	

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOUVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
Recensement des maraîchers		Pas de porteur de projet identifié			Action vue comme nécessaire
<u>Agrilocal</u> : plateforme numérique destinée à passer des marchés de gré à gré ou des marchés à bons de commande (dans le strict respect des règles de la commande publique)		-Administration par le CD24 -Producteurs s'inscrivent sur la plateforme	Mise en ligne de marchés et définition de 34 familles.  Définition de critères retenus pour le jugement des candidatures : -Prix 40 % - Approvisionnement direct 30 % -Qualité du produit (fraîcheur) 30 %	-Volonté d'attirer de nouveaux producteurs	-Logistique ? -Familles trop précises et peuvent mettre en difficulté les producteurs qui déclarent leur marchandise

RESTAURATION COLLECTIVE – CONSOMMATION

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
<b>AGIR SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE</b>					
Cuisine centrale de Bergerac	Bergerac - CAB	-Régie / marché d'assistance technique	-Introduction de produits bio et locaux (exemples : viandes en provenance de l'abattoir de Bergerac // manger bio Périgord)	-Réflexion sur la suite à donner à la cuisine centrale étant donnée son obsolescence + n'a pas de légumerie intégrée >> Réflexion sur la création d'une SEM associant la CAB notamment	
Cantines à CC PSP	CC PSP	-Différence cantines de Faux et Issigeac // Eymet	-1 repas sur 4 en approvisionnement local (via Agrilocal) -Faux et Issigeac. Le reste du temps : Transgourmet - Approvisionnement local également à Eymet, car école dépend de la cantine du collège	-Janvier 2019 : passage à 2 repas sur 4 en local -Septembre 2019 : passage à 3 ou 4 repas locaux par semaine	

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOUVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
Cantines des collèges du CD24	Dordogne		<p>-Démarche de développement durable dans les cantines à savoir : introduction de produits bio et locaux / lutte contre le gaspillage et utilisation de produits d'entretien éco-labellisés.</p> <p>&gt;&gt; Un nombre de points est attribué en fonction des actions ; ce qui permet d'avoir une subvention et donc de faciliter la demande de labellisation</p>		

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
Audit d'établissements en restauration collective	Dordogne	Agrobio - financement PNA		En cours de finalisation	
Création d'un réseau de cuisiniers de la restauration collective	National, mais volonté de développer ce réseau sur un périmètre local	Collectif « les pieds dans le plat » -Travail du CD - M Mouillac	Formation de cuisiniers sur le territoire		Systematisation des formations ?
Achat régulier de produits agricoles, si possible 1 an à l'avance		-Ensemble des gestionnaires de la restauration collective concernés	Des initiatives pour anticiper au cas par cas		Une forte attente de la part des agriculteurs (CF chambre d'agriculture)

SENSIBILISATION - COMMUNICATION

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE / PRISE EN COMPTE DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DU PAT					
Sensibilisation du public	On retrouve de telles actions sur de nombreux territoires	Communes / intercommunalités / Département au cas par cas : mairie de Faux / Conseil départemental / ...			-Systematisation de ces actions -Utilité réelle des actions -Quelle possibilité de recenser l'ensemble des actions sur le PGB ?
Disco Soupe	Prigonrieux	-Accueil de loisirs sans hébergement de Prigonrieux	Récupération de légumes invendus et élaboration d'une soupe collectivement		
Formation des cuisiniers de la restauration collective	National	CNFPT Les pieds dans le plat	Au cas par cas, des cuisiniers de la restauration collective sont formés		-Formation de l'ensemble des cuisiniers du PGB ?
Labellisation des établissements scolaires « écocert »	Dordogne	-CD24 (subventions)	-7 collèges déjà labellisés dans le Département mais aucun dans le PGB	-Labellisation des collèges du PGB	-Qui porte l'action de labellisation des écoles du PGB ?

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
Lutte contre le gaspillage dans la cuisine centrale	Bergerac	-Commune de Bergerac -Association les restaus du coeur		-Volonté de conditionner les repas non livrés en parts de quatre pour livraison aux restaus du coeur	
Lutte contre le gaspillage des acteurs intermédiaires	Dordogne	-Au cas par cas / initiative privée	-Dans l'enquête acteurs intermédiaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• dons aux associations type banque alimentaire</li> <li>• Promotions sur les denrées proches de la DLC</li> </ul>		-Systématisation ?
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>					
Gestion des déchets - Création de méthaniseurs	PGB	-Saint Antoine de Breuilh - Gestion privée, Société Cap Vert Bioénergie	Objectif : valoriser les déchets agricoles non dangereux	Volonté de développer ce type d'initiatives.	-Coût des investissements

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
		-Saint Pierre D'Eyraud - CUMA			-Volonté des communes d'installer ce type d'objet
Actions de compostage dans une optique d'économie circulaire	PGB	-Communes -Ecoles -Association « au ras du sol »		Volonté de développer des plateformes de compostage communes sur le territoire	
<b>ACCESSIBILITE SOCIALE / ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AGRICULTEURS</b>					
Suivi de personnes en insertion	PGB	-Questions de culture			-Difficultés de recensement d'autres actions allant dans ce sens
Travailler sur le coût des produits				Conscience chez les acteurs de ce biais.	Quelle action mener, et avec qui ? >> Nécessité de maintenir la rémunération des agriculteurs

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
Accompagnement des agriculteurs bénéficiaires du RSA / en situation précaire	Dordogne	CD24	-Suivi personnalisé d'entre 400 et 700 agriculteurs		
Epicerie sociale	Bergerac	-CCAS de la commune de Bergerac	Propose des denrées à faible coût sur critères sociaux		Intégration de produits locaux à l'épicerie ?
<b>EDUCATION A L'ALIMENTATION</b>					
Création de jardins potagers dans les écoles	Exemples : Ecole d'Eymet	-Ecoles au cas par cas	Initiatives qui existent probablement dans bon nombre d'autres écoles		
Jardins familiaux	Bergerac (et probablement autres actions à recenser)	-Commune de Bergerac (mise à disposition foncier à deux associations)			Mauvaise ouverture des associations sur le quartier
Education des enfants au goût		-Ecoles de Bergerac	Proposer un repas 100 % bio à la cantine en présence de producteurs		

NOM ET OBJET DE L'INITIATIVE	LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE	GOUVERNANCE	FAIT	EN COURS	QUESTIONS SOULEVÉES
COMMUNICATION SUR LES ATOUTS DU PERIGORD					
Mise en valeur du territoire par des marques déposées	PGB	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Chambre d'agriculture</li> <li>-Conseil Départemental</li> <li>-Groupement d'agriculteurs...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Saveurs du Périgord</li> <li>-Bienvenue à la ferme</li> <li>-Périgord</li> <li>-autres marques sectorielles (ex : Cabécou du Périgord / Pain pays Périgord)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle visibilité des marques</li> <li>Utilisation partagée et systématique ?</li> <li>Volonté de créer une marque PGB</li> </ul>

© Tous droits réservés